



## CAHIER SPECIAL DES CHARGES

Marché public de fournitures relatif à “**Accord-cadre  
acquisition de médicaments et d’équipements  
médicaux**”

Numéro de référence : **2324GIN-10149**

Pays : **Guinée**

**Procédure concurrentielle avec négociation**

|                                                               |                                                                                  |
|---------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------|
| <i>Date limite pour<br/>demander des<br/>clarifications :</i> | Jusqu'au <b>dixième jour</b><br>avant la date limite de<br>soumission des offres |
|---------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------|

|                                                         |                                                                                          |
|---------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------|
| <i>Une séance<br/>d'information est<br/>organisée :</i> | <b>Oui</b> , pour plus<br>d'informations, voir la<br>clause 3 du chapitre 3<br>Procédure |
|---------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------|

|                                                       |                                                                                                                   |
|-------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <i>Date limite de<br/>soumission des<br/>offres :</i> | <b>03 août 2026 à 11 h 00<br/>minutes, heure de<br/>Conakry (GMT) soit 13<br/>h 00 mn, heure de<br/>Bruxelles</b> |
|-------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|

# Table des matières

|                                                                 |                                    |
|-----------------------------------------------------------------|------------------------------------|
| 1 Généralités .....                                             | 4                                  |
| 1. Le pouvoir adjudicateur.....                                 | 4                                  |
| 2. Règles régissant ce marché public .....                      | 4                                  |
| 3. Droit applicable et tribunaux compétents .....               | 5                                  |
| 2 Objet et portée du marché public .....                        | 6                                  |
| 1. Nature du marché .....                                       | 6                                  |
| 2. Lots .....                                                   | 6                                  |
| 3. Postes.....                                                  | 6                                  |
| 4. Durée du marché public .....                                 | 6                                  |
| 5. Variantes.....                                               | 7                                  |
| 6. Options .....                                                | 7                                  |
| 3 Procédure.....                                                | 8                                  |
| Section (A) - Instructions générales de la procédure .....      | 8                                  |
| 1. Mode de passation .....                                      | 8                                  |
| 2. Informations complémentaires.....                            | 8                                  |
| 3. Séance d'information .....                                   | 9                                  |
| Section (B) - Instructions pour la préparation des offres ..... | 9                                  |
| 4. Durée de validité de l'offre .....                           | <b>Erreur ! Signet non défini.</b> |
| 5. Données à mentionner dans l'offre .....                      | 9                                  |
| 6. Devise de l'offre.....                                       | <b>Erreur ! Signet non défini.</b> |
| 7. Détermination des prix.....                                  | <b>Erreur ! Signet non défini.</b> |
| 8. Éléments inclus dans le prix.....                            | <b>Erreur ! Signet non défini.</b> |
| Section (C) - Introduction des offres.....                      | 10                                 |
| 9. Introduction des offres .....                                | 10                                 |
| 10. Signature des offres .....                                  | 12                                 |
| 11. Date limite d'introduction et ouverture des offres.....     | 12                                 |
| Section (D) - Sélection, Attribution & Conclusion .....         | 12                                 |
| 12. Motifs d'exclusion .....                                    | 12                                 |
| 13. Aperçu de la procédure.....                                 | 13                                 |
| 14. Critères d'attribution .....                                | 14                                 |
| 15. Attribution du marché public.....                           | 14                                 |
| 16. Conclusion du contrat .....                                 | <b>Erreur ! Signet non défini.</b> |
| 4 Conditions contractuelles particulières .....                 | 15                                 |
| Section (A) - General.....                                      | 15                                 |
| 1. Utilisation des moyens électroniques (art. 10).....          | 15                                 |
| 2. Fonctionnaire dirigeant (art. 11) .....                      | 15                                 |
| 3. Confidentialité (art. 18) .....                              | 16                                 |
| 4. Protection des données personnelles.....                     | 16                                 |
| 5. Droits intellectuels (art. 19 à 23).....                     | 17                                 |

|                                                                                                               |                                    |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------|
| Section (B) - Financial guarantees .....                                                                      | 17                                 |
| 6. Cautionnement (art. 25 à 33) .....                                                                         | 17                                 |
| Section (C) - Documents du marché .....                                                                       | 18                                 |
| 7. conformité de l'exécution (art. 34).....                                                                   | 18                                 |
| Section (D) - Modifications au marché public.....                                                             | 18                                 |
| 8. Remplacement de l'adjudicataire (art. 38/3, °1).....                                                       | 18                                 |
| 9. Révision des prix (art. 38/7) .....                                                                        | 20                                 |
| 10. Indemnités suite aux suspensions ordonnées par le pouvoir adjudicateur durant l'exécution (art. 38/12) 20 |                                    |
| 11. Circonstances imprévisibles.....                                                                          | 20                                 |
| 12. Impositions ayant une incidence sur le montant du marché (art. 38/8) .....                                | 21                                 |
| 13. Conditions d'introduction (art. 38/14 à 38/17) .....                                                      | 21                                 |
| Section (F) - Modalités d'exécution.....                                                                      | 21                                 |
| 14. Commandes partielles (art. 115) .....                                                                     | 21                                 |
| 15. Délais et clauses (art. 116) .....                                                                        | 21                                 |
| 16. Lieu d'exécution (art. 118).....                                                                          | 22                                 |
| 17. Transfert de propriété (art. 132) .....                                                                   | 22                                 |
| Section (G) - Moyens d'action .....                                                                           | 22                                 |
| 18. Défaut d'exécution (art. 44) .....                                                                        | 22                                 |
| 19. Amendes pour retard (art. 46 et 123) .....                                                                | 22                                 |
| 20. Mesures d'office (art. 47 et 124).....                                                                    | 23                                 |
| Section (H) - Fin du marché public.....                                                                       | 23                                 |
| 21. Réception des produits fournis (art. 64, 120 et 128-131) .....                                            | 23                                 |
| 22. Délai de garantie (art. 65 et 134).....                                                                   | 23                                 |
| 23. Réception définitive (art. 135).....                                                                      | 24                                 |
| 24. Facturation et paiement (art. 66-72 et 127) .....                                                         | 24                                 |
| 25. Avances.....                                                                                              | 24                                 |
| 5 Termes de référence .....                                                                                   | 26                                 |
| 1. Contexte et description du besoin.....                                                                     | 26                                 |
| 6 Récapitulatif des documents à remettre .....                                                                | 49                                 |
| 7 Formulaires.....                                                                                            | 50                                 |
| 1. Fiche d'identification .....                                                                               | 50                                 |
| 2. Liste des sous-traitants.....                                                                              | 53                                 |
| 3. Formulaire d'offre - Prix - lot 1.....                                                                     | <b>Erreur ! Signet non défini.</b> |
| 4. Formulaire d'offre - Prix - lot 2 .....                                                                    | 47                                 |
| 5. Formulaire d'offre - Prix - lot 3 .....                                                                    | 47                                 |
| 6. Formulaire d'offre - Prix - lot 4 .....                                                                    | 47                                 |
| 7. Déclaration sur l'honneur – motifs d'exclusion .....                                                       | 54                                 |

# 1 GENERALITES

## 1. LE POUVOIR ADJUDICATEUR

- 1.1. Le pouvoir adjudicateur du présent marché public est Enabel, société anonyme de droit public à finalité sociale, ayant son siège social à 147, rue Haute, 1000 Bruxelles (numéro d'entreprise 0264.814.354, RPM Bruxelles), dénommée ' Enabel ' suite à l'entrée en vigueur de la loi du 23 novembre 2017 portant modification du nom de la Coopération technique belge et définition des missions et du fonctionnement de Enabel, Agence belge de Développement.
- 1.2. Enabel se voit confier l'exclusivité de l'exécution, tant en Belgique qu'à l'étranger, des tâches de service public en matière de coopération bilatérale directe avec des pays partenaires. En outre, elle peut exécuter d'autres missions de coopération à la demande d'organismes d'intérêt public et développer des actions propres qui contribuent à ses objectifs.
- 1.3. Pour ce marché public Enabel, en Guinée, est représenté par

| Nom          | Fonction                     |
|--------------|------------------------------|
| Adama DIANDA | Expert en Contractualisation |

## 2. REGLES REGISSANT CE MARCHE PUBLIC

- 2.1. Ce marché public est régi, entre autres, par les dispositions suivantes :
  - (a) La loi du 17 juin 2016 relative aux marchés publics ;
  - (b) L'arrêté royal du 18 avril 2017 relatif à la passation des marchés publics dans les secteurs classiques ;
  - (c) L'arrêté royal du 14 janvier 2013 établissant les règles générales d'exécution des marchés publics ;
  - (d) La loi du 17 juin 2013 relative à la motivation, à l'information et aux voies de recours en matière de marchés publics, de certains marchés de travaux, de fournitures et de services et de concessions ;
  - (e) Les Circulaires du Premier ministre en matière de marchés publics ;
  - (f) La Politique d'Enabel concernant l'exploitation et les abus sexuels – juin 2019 ;
  - (g) La Politique d'Enabel concernant la maîtrise des risques de fraude et de corruption – juin 2019.

Toutes les réglementations belges relatives aux marchés publics peuvent être consultées sur le site <https://bosa.belgium.be/fr/themes/marches-publics> ;

Le code de conduite d'Enabel et les politiques mentionnées ci-dessus peuvent être consultés sur le site web d'Enabel à l'adresse <https://www.enabel.be/who-we-are/integrity/>.

- 2.2. Toute la réglementation belge sur les marchés publics peut être consultée sur <https://bosa.belgium.be/fr/themes/marches-publics> ;

Le code éthique et les politiques d'Enabel mentionnées ci-dessus sur le site web d'Enabel via <https://www.enabel.be/fr/qui-sommes-nous/integrite/>.

### **3. DROIT APPLICABLE ET TRIBUNAUX COMPETENTS**

- 3.1. Ce marché public doit être exécuté et interprété conformément au droit belge. En cas de conflit concernant l'interprétation, l'application ou l'exécution de ce cahier spécial des charges, les parties tenteront d'abord toutes les possibilités de conciliation. Sauf en cas d'urgence, les parties éviteront tout recours judiciaire sans notification préalable.
- 3.2. En cas de litige, la correspondance doit (également) être envoyée à l'adresse suivante :  
Enabel S.A.  
Global ContractFin  
A l'attention de Mme. Isabelle LASTRA  
Rue Haute 147  
1000 Bruxelles  
Belgique
- 3.3. Tout litige concernant ce marché public relève de la compétence exclusive des tribunaux de Bruxelles. Le français ou le néerlandais sont les langues de procédure.

## 2 OBJET ET PORTEE DU MARCHE PUBLIC

### 1. NATURE DU MARCHE

- 1.1. Ce marché public est un accord-cadre pour l'achat de biens relatifs à : « Médicaments et équipements médicaux ».
- 1.2. Les fournitures requises dans le cadre de ce marché public relèvent du code(s) CPV :
  - (a) 33100000-1 ;
  - (b) 33600000-6.

### 2. LOTS

- 2.1. Ce marché public comprend **trois (03)** lots, chacun desquels est indivisible.
- 2.2. Le soumissionnaire peut soumettre une offre pour **un, deux ou tous les lots**.
- 2.3. Une offre pour une partie d'un lot est irrecevable.
- 2.4. Les lots sont :

| Lot N° | Titre du lot                                        |
|--------|-----------------------------------------------------|
| 1      | Acquisition d'équipements médicaux                  |
| 2      | Acquisition de mobiliers médicaux et non médicaux   |
| 3      | Acquisition de médicaments et consommables médicaux |

- 2.5. Le soumissionnaire **NE PEUT PAS** offrir des remises ou de meilleures conditions dans son offre si plusieurs lots lui sont attribués.
- 2.6. Le pouvoir Adjudicateur **NE LIMITE PAS** le nombre de lots à attribuer à un même soumissionnaire

### 3. POSTES

- 3.1. Chaque lot de ce marché public consiste en des postes énumérés à la clause **Erreur ! Source du renvoi introuvable.** du chapitre 7 Formulaires - Formulaire d'offre - Prix.
- 3.2. Ces postes sont regroupés pour former un seul lot. Les offres partielles pour des postes individuels ne sont pas autorisées ; le soumissionnaire doit soumettre une offre pour tous les postes du lot.

### 4. DUREE DU MARCHE PUBLIC

- 4.1. Ce marché public prend cours **lors de la notification de l'attribution** et est conclu pour une durée de **douze (12) mois**.
- 4.2. Après cette durée initiale, le marché public **peut être reconduit** par le pouvoir adjudicateur pour un nombre maximal de **3 reconductions de douze (12) mois** chacune, par lettre recommandée envoyée au moins **un (1) mois** avant la date d'anniversaire du contrat. La

reconduction se fera suivant les conditions et termes du cahier spécial des charges initial. En cas de non-reconduction, l'adjudicataire ne peut réclamer de dommages et intérêts.

## 5. VARIANTES

- 5.1. Les variantes **ne sont PAS** permises. Chaque soumissionnaire peut soumettre une seule offre, et aucune variante ne sera acceptée.

## 6. OPTIONS

- 6.1. Le soumissionnaire **ne peut PAS** introduire d'options. Les options libres sont interdites. Toute option proposée sera rejetée.

## 3 PROCEDURE

### SECTION (A) - INSTRUCTIONS GENERALES DE LA PROCEDURE

#### 1. MODE DE PASSATION

Le présent marché public est attribué par le biais d'une **procédure concurrentielle avec négociation, conformément à l'article 38, § 1, °1, c) de la loi du 17 juin 2016 relative aux marchés publics.**

En vertu des articles 2, 24° et 38, § 5, de la loi, le pouvoir adjudicateur se réserve le droit de négocier avec les soumissionnaires les conditions du marché, en ce compris les offres initiales et toutes les offres ultérieures, à l'exception des offres finales, en vue d'améliorer leur contenu.

##### **Technique de marchés publics applicables au présent marché**

Cet appel à candidature a trait à un accord-cadre.

Accord-cadre avec un seul participant par lot :

Les commandes, basés sur cet accord-cadre qui seront adressées au seul participant pour chaque lot selon les conditions de cet accord-cadre.

Pour chaque lot du marché le max cap par lot est fixé comme suit :

- **Lot 1 : 750 000 Euros HTVA**
- **Lot 2 : 750 000 Euros HTVA**
- **Lot 3 : 500 000 Euros HTVA**

Une fois ces limites atteintes, l'accord-cadre aura épuisé ses effets pour le lot concerné. Plus aucun marché subséquent ne pourra dès lors être attribué pour le lot concerné sauf en cas de modifications du plafond de la valeur maximale conformément aux dispositions des art. 37 à 38/19 RGE.

##### **Centrale d'achat**

Non, l'accord-cadre est conclu au profit d'Enabel en Guinée.

#### 2. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

##### **2.1. Gestionnaire du marché public**

L'attribution de ce marché public est coordonnée par :

*Adama DIANDA*

*Expert en Contractualisation*

[adama.dianda@enabel.be](mailto:adama.dianda@enabel.be)

Tous les contacts entre le pouvoir adjudicateur et les (potentiels) soumissionnaires concernant ce marché public doivent passer exclusivement par ce contact. Toute autre forme de contact avec le pouvoir adjudicateur à propos de ce marché public est interdite, sauf disposition contraire prévue dans ce cahier spécial des charges.

##### **2.2. Demande de clarifications**

Les (potentiels) soumissionnaires ont jusqu'au **dixième jour** (inclus) avant la date limite pour l'introduction des offres pour poser des questions concernant ce cahier spécial des charges et le marché. Toutes les questions doivent être adressées par écrit au gestionnaire mentionné à la

clause 2.1 ([adama.dianda@enabel.be](mailto:adama.dianda@enabel.be)), et seront traitées dans l'ordre dans lequel elles ont été reçues.

Aucune information ne sera communiquée sur l'évolution de la procédure avant la notification de la décision d'attribution.

### 3. SEANCE D'INFORMATION

Le pouvoir adjudicateur organise une session d'information pour les soumissionnaires potentiels. La session d'information aura lieu le **21 juillet 2026 à 10 heures 00 minutes, heure de Conakry (GMT)**. La session se déroulera virtuellement (en ligne) via le lien d'accès suivants : [Session d'information concernant le marché des équipements médicaux | Réunion-Joindre | Microsoft Teams](#)

La participation à la session d'information est facultative.

## SECTION (B) - INSTRUCTIONS POUR LA PREPARATION DES OFFRES

### 4. DONNEES A MENTIONNER DANS L'OFFRE

- 4.1. L'attention des soumissionnaires est attirée sur les principes généraux édictés au titre 1 de la loi du 17 juin 2016 relative aux marchés publics et qui sont applicables à la présente procédure de passation.
- 4.2. L'offre et toutes les annexes à l'offre doivent être rédigés en :
  - (a) **Français.**
- 4.3. Par le dépôt de son offre, le soumissionnaire renonce automatiquement à ses conditions générales ou particulières de vente, même si celles-ci sont mentionnées dans l'une ou l'autre annexe à son offre.
- 4.4. Le soumissionnaire doit indiquer clairement dans son offre quelle information est confidentielle et/ou se rapporte à des secrets techniques ou commerciaux et ne peut donc pas être divulguée par le pouvoir adjudicateur.
- 4.5. Le soumissionnaire est tenu d'utiliser les formulaires joints en annexe :
  - (a) Fiche d'identification (voir la clause 3 du chapitre 7 Formulaires) ;
  - (b) Liste des sous-traitants (voir la clause 4 du chapitre 7 Formulaires) ;
  - (c) Déclaration sur l'honneur – motifs d'exclusion (voir la clause 5 du chapitre 7 Formulaires).
  - (d) **Le document unique de marché européen. En cas de Groupement chaque membre du consortium doit fournir le DUME ;**

A défaut d'utiliser ces formulaires, le soumissionnaire supporte l'entière responsabilité de la parfaite concordance entre les documents qu'il a utilisés et les formulaires.
- 4.6. Le soumissionnaire joint également à son offre :
  - (a) Les statuts ainsi que tout autre document utile prouvant le mandat du (des) signataire(s).
- 4.7. Lorsque l'offre est déposée par un groupement d'opérateurs économiques, l'offre doit contenir une copie des documents suivants pour chaque participant au groupement :
  - (a) Fiche d'identification (voir la clause 3 du chapitre 7 Formulaires) ;
  - (b) Déclaration sur l'honneur – motifs d'exclusion (voir la clause 5 du chapitre 7 Formulaires) ;

- (c) Les statuts ainsi que tout autre document utile prouvant le mandat du (des) signataire(s) ;
  - (d) L'accord d'association signé par chaque participant, indiquant clairement le ou la représentant-e de l'association.
  - (e) Le document unique de marché européen. **En cas de Groupement chaque membre du consortium doit fournir le DUME ;**
- 4.8. Les participants à un groupement d'opérateurs économiques doivent désigner celui d'entre eux qui représentera le groupement à l'égard du pouvoir adjudicateur.

## SECTION (C) - INTRODUCTION DES OFFRES

### 5. INTRODUCTION DES DEMANDES DE PARTICIPATION PAR VOIE ELECTRONIQUE

**Cette clause 5 s'applique à tous les soumissionnaires européens. Pour cette catégorie de soumissionnaires, il est interdit de présenter des offres sur papier, conformément aux dispositions de la clause 7.**

- 5.1. Sans préjudice des variantes éventuelles, le soumissionnaire ne peut remettre qu'une seule offre par lot.
- 5.2. Pour ce marché public, la soumission électronique d'une offre peut se faire via les applications internet du service fédéral [e-Procurement](#), qui garantit le respect des conditions prévues à l'article 14, § 7 de la loi du 17 juin 2016 relative aux marchés publics.

La plateforme est gratuite et ouverte à tout prestataire intéressé par la participation à un marché public.

- 5.3. **Les offres doivent être introduites au plus tard le 31 mai 2026 à 1000 (GMT).**

Afin de créer votre compte, il suffit de suivre les 2 étapes suivantes :

- (a) [S'enregistrer comme nouvel utilisateur](#) ;
- (b) [Enregistrer votre entreprise](#).

- 5.4. Le format des documents doit être le format .pdf ou un format équivalent.
- 5.5. Veuillez consulter le lien suivant pour obtenir des [instructions relatives à la soumission des offres](#).
- 5.6. Par le seul fait de transmettre son offre par des moyens de communication électroniques, le soumissionnaire accepte que les données de son offre soient enregistrées par le dispositif de réception.
- 5.7. **Le pouvoir adjudicateur attire l'attention des soumissionnaires sur le fait que l'envoi d'une offre par courrier électronique ne répond pas aux conditions de l'article 14, § 6 et 7 de la loi du 17 juin 2016 relative aux marchés publics. Les offres envoyées par courrier électronique seront rejetées.**
- 5.8. Si besoin est, vous pouvez contacter le helpdesk e-Procurement au numéro +32 (0)2 740 80 00 ou via [le formulaire de contact](#).

## 6. SIGNATURE ELECTRONIQUE DES DEMANDES DE PARTICIPATION

- 6.1. Le soumissionnaire ne doit pas signer individuellement l'offre et ses annexes au moment où ces dernières sont chargées sur la plateforme électronique.

**Ces documents sont signés de manière globale par l'apposition d'une signature électronique qualifiée sur le rapport de dépôt y afférent.**

- 6.2. Les signatures sont émises par la ou les personne(s) compétente(s) ou mandatée(s) à engager le soumissionnaire. Cette disposition s'applique à chaque participant lorsque l'offre est déposée par un groupement d'opérateurs économiques (consortium). Ces participants sont solidairement responsables.
- 6.3. Lorsque le rapport de dépôt est signé par un mandataire, celui-ci mentionne clairement son (ses) mandant(s). Le mandataire joint l'acte électronique authentique ou sous seing privé qui lui accorde ses pouvoirs ou une copie scannée de la procuration.
- 6.4. Conformément à l'article Art. 43, §1er de l'Arrêté Royal du 18 avril 2017 relatif à la passation des marchés publics dans les secteurs classiques, le rapport de dépôt visé à l'article 42 doit être revêtu d'une signature électronique qualifiée. Le mécanisme de la signature électronique qualifiée n'étant pas maîtrisé par les opérateurs économiques locaux, le pouvoir adjudicateur considère qu'il n'est pas approprié d'imposer l'obligation d'une signature électronique qualifiée sur le rapport de dépôt. Par conséquent, les soumissionnaires sont autorisés à apposer dans leurs offres des signatures électroniques avancées ou des signatures scannées.

## 7. INTRODUCTION DES DEMANDES DE PARTICIPATION SUR PAPIER

- 7.1. Sans préjudice des variantes éventuelles, le soumissionnaire ne peut remettre qu'une seule offre par lot.
- 7.2. *Considérant l'article 14, § 2, °1 de la loi du 17 juin 2016 relative aux marchés publics, il ne serait pas approprié d'imposer l'obligation d'utiliser les moyens de communication électroniques visés à l'article 14, § 7, de la loi du 17 juin 2016 relative aux marchés publics.*

*De par sa nature même, ce marché public est tel que les opérateurs économiques nationaux ou régionaux ne bénéficient pas d'un accès égal aux exigences liées à l'utilisation de la plateforme fédérale belge " e-Procurement ". Les caractéristiques techniques peuvent donc être discriminatoires et restreindre l'accès des opérateurs économiques à la procédure de passation de marché, notamment en ce qui concerne la vitesse et la qualité de la connexion internet, ainsi que la qualité du réseau de transport d'électricité.*

*De plus, les modalités spécifiques proposées par cette plateforme en matière de signature électronique ne sont pas encore compatibles avec les technologies de l'information et de la communication couramment utilisées.*

- 7.3. Le soumissionnaire introduit son offre de la manière suivante :

Un exemplaire original de l'offre complète sera introduit sur papier.

**Le soumissionnaire joindra à l'offre deux (02) copies demandées dans ce cahier spécial des charges. Ces copies doivent être introduites sous forme d'un seul fichier au format .PDF sur Clé Usb.**

Elle est introduite sous pli définitivement scellé, portant la mention :

**Offre : 2324GIN-10149 - Accord-cadre acquisition de médicaments et d'équipements médicaux- Lot xx**

À l'attention de : **Adama DIANDA, Expert en Contractualisation.**

- 7.4. **L'offre doit être introduit avant le 03 août 2026 à 11 h 00 minutes, heure de Conakry (GMT) soit 13 h 00 mn, heure de Bruxelles,** de l'une des manières suivantes :
- (c) Par la poste (envoi normal ou recommandé) Dans ce cas, le pli scellé est glissé dans une seconde enveloppe fermée adressée à :
- Agence belge de développement en Guinée Immeuble Koubia, 3ème Etage  
Appartement 301, à Camayenne, Commune de Dixinn Conakry, Guinée.  
Att : M. Dianda Adama**
- (d) Par remise contre accusé de réception : Le service est accessible, tous les jours ouvrables, pendant les heures de bureau : du lundi au jeudi de **9 h 00. à 12 h 00. Et de 13 h 00. À 16 h 00. Les vendredi de 09 h 00 à 12 h 00.** Voir adresse mentionnée à cette clause 7.4 (a).
- 7.5. **Le pouvoir adjudicateur attire l'attention des soumissionnaires sur le fait que l'envoi d'une offre par courrier électronique ne répond pas aux conditions de cette clause 5. Les offres envoyées par courrier électronique seront rejetées.**

## **8. SIGNATURE DES DEMANDES DE PARTICIPATION**

- 8.1. **L'offre et tous les documents qui l'accompagnent doivent être numérotés et signés (signature manuscrite originale) par le soumissionnaire ou son représentant.** Il en va de même pour toute modification, suppression ou annotation apportée à ce document. Le représentant doit clairement indiquer qu'il est habilité à engager le soumissionnaire.
- 8.2. Les signatures sont émises par la ou les personne(s) compétente(s) ou mandatée(s) à engager le soumissionnaire. Cette disposition s'applique à chaque participant lorsque l'offre est déposée par un groupement d'opérateurs économiques (consortium). Ces participants sont solidairement responsables.
- 8.3. Lorsque le rapport de dépôt est signé par un mandataire, celui-ci mentionne clairement son (ses) mandant(s). Le mandataire joint l'acte électronique authentique ou sous seing privé qui lui accorde ses pouvoirs ou une copie scannée de la procuration.

## **9. DATE LIMITE D'INTRODUCTION ET OUVERTURE DES OFFRES**

- 9.1. **Les offres doivent être en possession du pouvoir adjudicateur avant le 03 août 2026 à 11 h 00 minutes, heure de Conakry (GMT) soit 13 h 00 mn, heure de Bruxelles.**
- 9.2. Les offres introduites par voie électronique sont ouvertes à huis clos via la plateforme e-Procurement. Le PV d'ouverture sera publié sur la plateforme. La séance d'ouverture des offres sur papier aura lieu à huis clos. Le PV d'ouverture est disponible à la demande.

## **SECTION (D) - SELECTION, ATTRIBUTION & CONCLUSION**

## **10. MOTIFS D'EXCLUSION**

- 10.1. Les motifs d'exclusion obligatoires et facultatifs sont renseignés dans la déclaration sur l'honneur jointe à ce cahier spécial des charges (voir la clause 5 du chapitre 7 Formulaires).
- 10.2. Par l'introduction de la déclaration en annexe de ce cahier spécial des charges lors du dépôt de son offre, le soumissionnaire atteste qu'il ne se trouve pas dans un des cas d'exclusion figurant aux articles 67 à 70 de la loi du 17 juin 2016 relative aux marchés publics, ni aux articles 61 à 64 de l'arrêté royal du 18 avril 2017 relatif à la passation des marchés publics dans les secteurs classiques.

- 10.3. Les motifs d'exclusion sont applicables à tous les participants qui, en tant que groupement d'opérateurs économiques, déposent ensemble une offre. Afin de permettre la vérification des motifs d'exclusion, les soumissionnaires devront joindre à demande de participation les documents suivants :
- **un extrait du casier judiciaire** au nom du soumissionnaire (personne morale) ou de son représentant légal (personne physique) dans le cas où il n'existe pas de casier judiciaire pour les personnes morales ;
  - **le document justifiant que le soumissionnaire est en règle en matière de paiement des cotisations sociales**, sauf lorsque le pouvoir adjudicateur a la possibilité d'obtenir directement les certificats ou les informations pertinentes en accédant à une base de données nationale gratuite dans un État membre de l'UE ;
  - **le document justifiant que le soumissionnaire est en règle en matière de paiement des impôts et taxes**, sauf lorsque le pouvoir adjudicateur a la possibilité d'obtenir directement les certificats ou les informations pertinentes en accédant à une base de données nationale gratuite dans un État membre de l'UE ;
  - **le document attestant que le soumissionnaire n'est pas en situation de faillite**, sauf lorsque le pouvoir adjudicateur a la possibilité d'obtenir directement le document ou l'information pertinente en accédant à une base de données nationale gratuite dans un État membre de l'UE.
- 10.4. **Le soumissionnaire doit joindre ces documents directement à son offre. Si le soumissionnaire ne transmet pas le ou les documents demandés, le pouvoir adjudicateur se réserve le droit d'exclure le soumissionnaire.**
- 10.5. Le pouvoir adjudicateur demandera lui-même les renseignements ou documents qu'il peut obtenir gratuitement par des moyens électroniques auprès des services qui en sont les gestionnaires. C'est le cas pour les soumissionnaires belges (via la plateforme Telemarc), sauf pour l'extrait de casier judiciaire qui doit être demandé par le soumissionnaire lui-même.
- 10.6. **Conflits d'intérêts – Tourniquet (Article 51 de l'arrêté royal du 18 avril 2017 relatif à la passation des marchés publics dans les secteurs classiques).** Sans préjudice des articles 6 et 69, alinéa 1er, 5°, de la loi du 17 juin 2016 relative aux marchés publics, un conflit d'intérêts inclut également toute situation de “ tourniquet ”. Cela se produit lorsqu'une personne physique ayant précédemment travaillé pour un pouvoir adjudicateur — que ce soit comme collaborateur interne, dans un lien hiérarchique, en tant que fonctionnaire, officier public ou sous toute autre capacité liée au pouvoir adjudicateur — intervient ultérieurement dans le cadre d'un marché public attribué par ce même pouvoir adjudicateur. Un conflit d'intérêts survient lorsqu'il existe un lien entre les activités précédemment effectuées par la personne pour le pouvoir adjudicateur et les activités réalisées dans le cadre du marché attribué.

## 11. APERÇU DE LA PROCEDURE

- 11.1. L'avis de marché fournit les explications **sur la phase de sélection du marché (Phase 1)**. En publiant cet avis de marché en vue de la sélection, le pouvoir adjudicateur invite les entreprises intéressées à introduire une demande de participation à ce marché. En d'autres termes, l'avis de marché a pour but de sélectionner des candidats adéquats qui seront invités lors de la prochaine phase de la procédure d'attribution à introduire une demande de participation sur base du cahier spécial des charges qui ne sera transmis qu'aux candidats **sélectionnés (Phase 2)**. **Le présent avis de marché fait partie intégrante des documents de marchés.**
- 11.2. La procédure concurrentielle avec négociation se déroulera **en deux phases** :
- Une phase de sélection qualitative (**la présente phase**) ;
  - Une phase d'attribution
- 11.3. Dans la présente phase de sélection qualitative, les candidats auront, par le présent appel à candidatures, l'opportunité d'introduire une candidature. Les candidatures reçues seront ensuite analysées en trois (3) étapes :

- Etape 1 : Critères d'exclusion – Droit d'accès ;
- Etape 2 : Critères minimaux – Exigences minimales ;

#### Motifs d'exclusions

11.4. Il sera vérifié si les candidats se trouvent dans une des situations des motifs d'exclusion obligatoires ou facultatives.

#### Exigences minimales

11.5. Il sera vérifié si les candidats répondent aux exigences minimales au niveau de :

- La capacité financière et économique ;
- La capacité technique et professionnelle.

**NB 1 : Il est interdit aux Candidats sélectionnés de se regrouper à 2 ou plus pour déposer une offre commune.**

**NB 2 : A ce stage il n'est pas demandé aux candidats de fournir des inventaires (Offre financière). Toute offre contenant un inventaire sera déclarée substantiellement irrégulière et rejetée.**

## **12. CRITERES D'ATTRIBUTION**

**12.1.** Le pouvoir adjudicateur choisira l'offre régulière qu'il juge économiquement la plus avantageuse en tenant compte **de l'unique critère d'attribution Prix (100%)**.

## **13. ATTRIBUTION DU MARCHE PUBLIC**

**13.1.** Chaque lot de ce marché public sera attribué au soumissionnaire ayant soumis l'offre économiquement la plus avantageuse (moins disante) pour le lot concerné. En cas de conflit d'attribution lié au nombre de lots auquel un soumissionnaire peut prétendre au regard de sa capacité économique et technique, les lots seront attribués suivant la combinaison économiquement la plus avantageuse. Dans le cas où tous les lots ne peuvent pas être attribué, le pouvoir adjudicateur, au regard de ses contraintes opérationnelle appliquera sa préférence pour l'attribution des lots. Le rapport d'évaluation est motivé à cet effet.

13.2. Conformément à l'article 85 de la loi du 17 juin 2016 relative aux marchés publics, le pouvoir adjudicateur n'est pas tenu d'attribuer le marché. Le pouvoir adjudicateur peut choisir soit de ne pas attribuer le marché public, soit de recommencer la procédure, si nécessaire, via une autre procédure de passation.

13.3. Le pouvoir adjudicateur se réserve également le droit de n'attribuer que certains lots et de décider que les autres lots feront l'objet d'un ou de plusieurs nouveaux marchés, au besoin suivant une autre procédure de passation en application de l'article 58, § 1, troisième alinéa de la loi du 17 juin 2016 relative aux marchés publics.

## 4 CONDITIONS CONTRACTUELLES PARTICULIERES

Le présent chapitre de ce cahier spécial des charges contient les clauses particulières applicables au présent marché public par dérogation aux « Règles générales d'exécution des marchés publics » de l'arrêté royal du 14 janvier 2013 (arrêté royal du 14 janvier 2013 établissant les règles générales d'exécution des marchés publics), ci-après « RGE » ou qui complètent ou précisent celui-ci. Les articles indiqués ci-dessus (entre parenthèses) renvoient aux articles des « RGE ». En l'absence d'indication, les dispositions pertinentes des « RGE » sont intégralement d'application.

Dans ce cahier spécial des charges, il est dérogé à l'article suivant des « RGE » :

Article 26 - Le cautionnement peut être constitué par l'intermédiaire d'un établissement ayant son siège social dans l'un des pays de destination des fournitures. Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit d'accepter ou de refuser la constitution de ce cautionnement par l'intermédiaire de cet établissement. Le soumissionnaire indique le nom et l'adresse de cet établissement dans son offre. Cette dérogation vise à offrir aux soumissionnaires locaux potentiels la possibilité de présenter une offre. Cette mesure est rendue indispensable par les exigences spécifiques de ce marché public.

### SECTION (A) - GENERAL

#### 1. UTILISATION DES MOYENS ELECTRONIQUES (ART. 10)

L'utilisation des moyens électroniques pour les échanges durant l'exécution du marché est permise sauf indication contraire dans ce cahier spécial des charges.

Dans ces cas, les notifications du pouvoir adjudicateur seront envoyées à l'adresse ou au siège social mentionné dans l'offre.

#### 2. FONCTIONNAIRE DIRIGEANT (ART. 11)

- 2.1. Le fonctionnaire dirigeant pour cet Accord-cadre est **Adama DIANDA, Expert en Contractualisation**, courriel : [adama.dianda@enabel.be](mailto:adama.dianda@enabel.be). **Pour chaque commande, Le fonctionnaire dirigeant, responsable du suivi de l'exécution de la commande sera communiqué à l'adjudicataire.**
- 2.2. Une fois une commande conclue, le fonctionnaire dirigeant de la commande est l'interlocuteur principal de l'adjudicataire. Toute la correspondance et toutes les questions concernant l'exécution de la commande lui seront adressées, sauf mention contraire expresse dans ce cahier spécial des charges.
- 2.3. Le fonctionnaire dirigeant de la commande a pleine compétence pour ce qui concerne le suivi de l'exécution du marché, y compris la délivrance d'ordres de service, l'établissement de procès-verbaux et d'états des lieux, l'approbation des fournitures, des états d'avancements et des décomptes. Il peut ordonner toutes les modifications au marché qui se rapportent à son objet et qui restent dans ses limites.
- 2.4. Ne font toutefois pas partie de sa compétence : la signature d'avenants ainsi que toute autre décision ou accord impliquant une dérogation aux clauses et conditions essentielles du marché. Pour de telles décisions, le pouvoir adjudicateur est représenté comme stipulé à la clause 1 du chapitre 1 Généralités.
- 2.5. Le fonctionnaire dirigeant de la commande n'est en aucun cas habilité à modifier les modalités (p. ex., délais d'exécution, ...) du contrat, même si l'impact financier devait être nul ou négatif. Tout engagement, modification ou accord dérogeant aux conditions stipulées dans ce cahier spécial des charges et qui n'a pas été notifié par le pouvoir adjudicateur doit être considéré comme nul.

### 3. CONFIDENTIALITE (ART. 18)

- 3.1. Les adjudicataires qui, au cours de l'exécution du marché, reçoivent des informations, des documents ou des données de quelque nature que ce soit classés comme confidentiels et se rapportant, en particulier, à l'objet du marché, aux ressources nécessaires à son exécution et au fonctionnement des services du pouvoir adjudicateur, prennent les mesures nécessaires pour empêcher que ces informations, documents ou données ne soient divulgués à des tiers qui n'ont pas le droit d'en prendre connaissance.
- 3.2. Les adjudicataires qui, dans le cadre de l'exécution du marché, ont connaissance d'un dessin ou d'un modèle, d'un savoir-faire, d'une méthode ou d'une invention appartenant au pouvoir adjudicateur ou appartenant conjointement au pouvoir adjudicateur et à l'adjudicataire, s'abstiennent de toute communication à des tiers concernant ce dessin ou ce modèle, ce savoir-faire, cette méthode ou cette invention, à moins que ces éléments ne fassent l'objet du marché.

### 4. PROTECTION DES DONNEES PERSONNELLES

#### 4.1. Traitement des données personnelles par le pouvoir adjudicateur

Le pouvoir adjudicateur s'engage à traiter les données à caractère personnel qui lui seront communiquées en réponse à cet appel d'offre avec le plus grand soin, conformément à la législation sur la protection des données personnelles (le Règlement général sur la protection des données, RGPD). Dans les cas où la loi belge du 30 juillet 2018 relative à la protection des personnes physiques à l'égard des traitements de données à caractère personnel contient des exigences plus strictes, le pouvoir adjudicateur agira conformément à cette législation.

#### 4.2. Traitement des données personnelles par l'adjudicataire

Si durant l'exécution du marché, l'adjudicataire traite des données à caractère personnel du pouvoir adjudicateur exclusivement au nom et pour le compte du pouvoir adjudicateur, dans le seul but d'effectuer les prestations conformément aux dispositions du cahier spécial des charges ou en exécution d'une obligation légale, les dispositions suivantes sont d'application.

Pour tout traitement de données personnelles effectué en relation avec ce marché, l'adjudicataire est tenu de se conformer au Règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016, relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données, et abrogeant la directive 95/46/CE (ci-après "RGPD") ainsi qu'à la loi belge du 30 juillet 2018 relative à la protection des personnes physiques à l'égard des traitements de données à caractère personnel.

Par le seul fait de participer à la procédure de passation du marché, le soumissionnaire atteste qu'il se conformera strictement aux obligations du RGPD pour tout traitement de données personnelles effectué en lien avec ce marché.

Les données à caractère personnel qui seront traitées sont confidentielles. L'adjudicataire limitera dès lors l'accès aux données au personnel strictement nécessaires à l'exécution, à la gestion et au suivi du marché.

Dans le cadre de l'exécution du marché, le pouvoir adjudicateur déterminera les finalités et les moyens du traitement des données à caractère personnel. Dans ce cas, le pouvoir adjudicateur sera responsable du traitement et l'adjudicataire sera son sous-traitant, au sens de l'article 28 du RGPD.

L'exécution de traitements en sous-traitance doit être régie par un contrat ou un acte juridique qui lie le sous-traitant au responsable du traitement et qui prévoit notamment que le sous-traitant n'agit que sur instruction du responsable du traitement et que les obligations de confidentialité et de sécurité concernant le traitement des données à caractère personnel incombent également au sous-traitant (Article 28, § 3 du RGPD).

## 5. DROITS INTELLECTUELS (ART. 19 A 23)

- 5.1. Le pouvoir adjudicateur **acquiert** les droits de propriété intellectuelle nés, mis au point ou utilisés à l'occasion de l'exécution du marché.
- 5.2. Sans préjudice de la clause 5.1 et sauf disposition contraire dans les documents du marché, lorsque l'objet de celui-ci consiste en la création, la fabrication ou le développement de dessins et modèles, de signes distinctifs, le pouvoir adjudicateur en acquiert la propriété intellectuelle, ainsi que le droit de les déposer, de les faire enregistrer et de les faire protéger.
- 5.3. En ce qui concerne les noms de domaine créés à l'occasion d'un marché, le pouvoir adjudicateur acquiert également le droit de les enregistrer et de les protéger, sauf disposition contraire dans les documents du marché.

## SECTION (B) - FINANCIAL GUARANTEES

## 6. CAUTIONNEMENT (ART. 25 A 33)

### 6.1. Champ d'application et montant (Art. 25)

Le cautionnement est une exigence pour ce marché public et est fixé à **5 %** de la valeur totale de chaque commande, hors TVA. Le montant ainsi obtenu est arrondi à la dizaine d'euro supérieure. Si le montant de la commande est inférieur à **50 000 Euros**, le cautionnement n'est pas d'application.

### 6.2. Nature du cautionnement (Art. 26)

Le cautionnement peut être constitué conformément aux dispositions légales et réglementaires, soit en numéraire, ou en fonds publics, soit sous forme de cautionnement collectif. Le cautionnement peut également être constitué par une garantie accordée par un établissement de crédit satisfaisant au prescrit de la législation relative au statut et au contrôle des établissements de crédit ou par une entreprise d'assurances satisfaisant au prescrit de la législation relative au contrôle des entreprises d'assurances et agréée pour la branche 15 (caution).

Par dérogation à l'article 26 des « RGE », le cautionnement peut être établi via un établissement dont le siège social se situe dans un des pays de destination des fournitures. Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit d'accepter ou non la constitution du cautionnement via cet établissement. Le soumissionnaire mentionnera le nom et l'adresse de cet établissement dans l'offre.

La dérogation est motivée pour laisser l'opportunité aux éventuels soumissionnaires locaux d'introduire offre. Cette mesure est rendue indispensable par les exigences particulières du marché.

### 6.3. Délai de constitution du cautionnement (Art. 27)

L'adjudicataire doit, dans les trente jours calendrier suivant le jour de la conclusion du marché, justifier la constitution du cautionnement.

Le délai de trente jours calendrier visé ci-avant est suspendu pendant la période de fermeture de l'entreprise de l'adjudicataire pour les jours de vacances annuelles payées et les jours de repos compensatoires prévus par voie réglementaire ou dans une convention collective de travail obligatoire.

### 6.4. Constitution du cautionnement (Art. 27)

Le cautionnement est constitué par l'adjudicataire de l'une des façons suivantes :

- (a) lorsqu'il s'agit de numéraire, par le virement du montant au numéro de compte de la Caisse des Dépôts et Consignations ([procédure de dépôt d'un cautionnement dans e-DEPO](#)), ou d'un organisme public remplissant une fonction similaire ;

- (b) lorsqu'il s'agit de fonds publics, par le dépôt de ceux-ci entre les mains du caissier de l'Etat au siège de la Banque nationale à Bruxelles ou dans l'une de ses agences en province, pour compte de la Caisse des Dépôts et Consignations, ou d'un organisme public remplissant une fonction similaire ;
- (c) lorsqu'il s'agit d'un cautionnement collectif, par le dépôt par un organisme exerçant légalement cette activité, d'un acte de caution solidaire auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations ou d'un organisme public remplissant une fonction similaire ;
- (d) lorsqu'il s'agit d'une garantie, par l'acte d'engagement de l'établissement de crédit ou de l'entreprise d'assurances.

#### 6.5. **Justification de constitution du cautionnement (Art. 27)**

La justification de la constitution du cautionnement se donne, selon le cas, par la production au pouvoir adjudicateur :

- (a) soit du récépissé de dépôt de la Caisse des Dépôts et Consignations ou d'un organisme public remplissant une fonction similaire ;
- (b) soit d'un avis de débit remis par l'établissement de crédit ou l'entreprise d'assurances ;
- (c) soit de la reconnaissance de dépôt délivrée par le caissier de l'Etat ou par un organisme public remplissant une fonction similaire ;
- (d) soit de l'original de l'acte de caution solidaire visé par la Caisse des Dépôts et Consignations ou par un organisme public remplissant une fonction similaire ;
- (e) soit de l'original de l'acte d'engagement établi par l'établissement de crédit ou l'entreprise d'assurances accordant une garantie.

Ces documents, signés par le déposant, indiquent au profit de qui le cautionnement est constitué, son affectation précise par l'indication sommaire de l'objet du marché et de la référence des documents du marché, ainsi que le nom, le prénom et l'adresse complète de l'adjudicataire et éventuellement, du tiers qui a effectué le dépôt pour compte, avec la mention "bailleur de fonds" ou "mandataire", suivant le cas.

La preuve de la constitution du cautionnement doit être envoyée à l'adresse qui sera mentionnée dans la notification de la conclusion du marché.

#### 6.6. **Libération du cautionnement**

Si le pouvoir adjudicateur accepte la réception définitive, le cautionnement est libéré, même si l'adjudicataire n'a fait aucune demande en ce sens. Le cautionnement est libérable en une fois après la réception définitive de l'ensemble du marché.

## **SECTION (C) - DOCUMENTS DU MARCHE**

### **7. CONFORMITE DE L'EXECUTION (ART. 34)**

Les fournitures doivent être conformes sous tous les rapports aux documents du marché. Même en l'absence de spécifications techniques mentionnées dans les documents du marché, ils répondent en tous points aux règles de l'art.

## **SECTION (D) - MODIFICATIONS AU MARCHE PUBLIC**

### **8. REMPLACEMENT DE L'ADJUDICATAIRE (ART. 38/3, °1)**

#### 8.1. **Champ d'application**

La clause peut être appliquée dans le cas où l'adjudicataire du marché serait dans l'impossibilité de continuer l'exécution du marché pour cause de résiliation (art. 61, 62 ou 62/1, °2 des « RGE ») ou de mise en œuvre d'une mesure d'office (art. 47 des « RGE »).

## **8.2. Nature de la modification**

Par dérogation de l'article 47, § 2, °3 des « RGE », le pouvoir adjudicateur peut, dans tous les cas précités, attribuer immédiatement un nouveau marché pour compte au(x) sous-traitant(s) de l'adjudicataire déjà engagé(s) dans l'exécution du marché ou au soumissionnaire classé en deuxième position, pour tout ou partie du marché restant à exécuter, et ce sans entamer une nouvelle procédure de passation. Cet accord prendra la forme d'un avenant au contrat initial, à conclure entre le pouvoir adjudicateur et le nouvel adjudicataire.

## **8.3. Conditions dans lesquelles il peut être fait usage de la clause de réexamen**

Pour autant qu'il(s) remplisse(nt) les critères de sélection ainsi que les critères d'exclusions repris dans le présent document, et s'il(s) peut(peuvent) satisfaire aux conditions initiales du marché, le pouvoir adjudicateur peut conclure un marché pour compte avec le(s) sous-traitant(s) de l'adjudicataire déjà engagé(s) dans l'exécution du marché. A cette fin, le pouvoir adjudicateur contacte le(s) sous-traitant(s) ou son(leurs) représentant(s), en lui (leur) demandant s'il(s) peut(peuvent) satisfaire aux conditions initiales du marché. Si le(s) sous-traitant(s) ne peut(peuvent) pas satisfaire aux conditions initiales, un marché pour compte peut être conclu à des conditions modifiées. Avant de conclure un tel marché modifié, le pouvoir adjudicateur vérifie si les nouvelles conditions sont toujours plus avantageuses que celles du soumissionnaire classé deuxième lors de l'évaluation des offres dans le cadre de la procédure d'attribution initiale. Si tel n'est pas le cas, le pouvoir adjudicateur procède à la conclusion d'un marché pour compte tel que visé au deuxième alinéa ci-dessous.

Si le pouvoir adjudicateur ne peut ou ne souhaite pas faire usage de la possibilité mentionnée à l'alinéa précédent, un marché pour compte peut être conclu avec le soumissionnaire qui a été classé deuxième lors de l'évaluation des offres dans le cadre de la procédure d'attribution initiale, pour autant qu'il remplisse les critères de sélection ainsi que les critères d'exclusions repris dans le présent document. A cette fin, le pouvoir adjudicateur contacte le soumissionnaire classé deuxième ou son représentant pour lui demander s'il consent au maintien de son offre. Si ledit soumissionnaire y consent sans réserve, le pouvoir adjudicateur procède à l'attribution et à la conclusion du marché. Lorsque le soumissionnaire concerné ne consent pas au maintien des conditions de son offre initiale ou que l'offre modifiée ne demeure pas économiquement la plus avantageuse sur la base de l'évaluation des offres dans le cadre de la procédure d'attribution initiale (après exclusion de l'adjudicataire initial), le pouvoir adjudicateur :

- (a) soit s'adresse successivement, suivant l'ordre de classement, aux autres soumissionnaires réguliers. Dans ce cas également, le pouvoir adjudicateur contacte le soumissionnaire concerné ou son représentant pour lui demander s'il consent au maintien de son offre. Si ce soumissionnaire y consent sans réserve, le pouvoir adjudicateur procède à l'attribution et à la conclusion du marché.
- (b) soit demande simultanément à tous les autres soumissionnaires réguliers de revoir leur offre sur la base des conditions initiales du marché, et attribue et conclut le marché en fonction de l'offre devenue économiquement la plus avantageuse.

En tout état de cause, le pouvoir adjudicateur s'assure que la vérification de l'absence de motifs d'exclusion et du respect des critères de sélection s'effectue d'une manière impartiale et transparente, soit dans le cadre de la procédure d'attribution initiale, soit lors de la conclusion du marché pour compte, afin qu'aucun marché ne soit attribué à un soumissionnaire (ou à un sous-traitant) qui aurait dû être exclu ou qui ne remplit pas les critères de sélection. Les exigences minimales de la sélection qualitative peuvent, le cas échéant, être adaptées au prorata de la partie restante du marché, si le marché pour compte n'est conclu que pour une partie du marché restant à exécuter.

Le marché pour compte sera conclu au moyen d'un avenant au contrat initial, qui sera signé par le pouvoir adjudicateur et le nouvel adjudicataire. Si le marché a déjà été partiellement exécuté, cet avenant indiquera avec précision toutes les parties du marché qui doivent encore être exécutées. L'avenant indique également toutes les conditions modifiées par rapport à l'offre initiale de l'adjudicataire initial et par rapport à l'offre initiale du nouvel adjudicataire. Si nécessaire, l'avenant indique la méthode d'application des conditions initiales au reste du

marché. Toutes les autres conditions énoncées dans les documents du marché (le cahier spécial des charges et l'offre initiale de l'adjudicataire initial ou du nouvel adjudicataire) restent applicables sans modification.

Si un marché pour compte est conclu, une copie de l'avenant relatif au marché à conclure est, par dérogation à l'article 47, § 3, troisième alinéa, des « RGE », envoyée à l'adjudicataire initial par courrier électronique.

Si, à la suite de l'application d'une mesure d'office (article 47 des « RGE »), le prix du nouveau marché conclu pour compte dépasse le prix du marché initial, l'adjudicataire initial supporte les coûts supplémentaires.

## **9. REVISION DES PRIX (ART. 38/7)**

Les révisions de prix ne sont pas autorisées dans le cadre de ce marché public.

## **10. INDEMNITES SUITE AUX SUSPENSIONS ORDONNEES PAR LE POUVOIR ADJUDICATEUR DURANT L'EXECUTION (ART. 38/12)**

- 10.1. Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit de suspendre l'exécution du marché pendant une période donnée, notamment parce qu'il estime que le marché ne peut pas être exécuté sans inconvénient à ce moment-là.
- 10.2. Le délai d'exécution est prolongé à concurrence du retard occasionné par cette suspension, pour autant que le délai contractuel ne soit pas expiré. Lorsque ce délai est expiré, une remise d'amendes pour retard d'exécution peut être consentie.
- 10.3. Lorsque les prestations sont suspendues sur la base de cette clause 10.3, l'adjudicataire est tenu de prendre, à ses frais, toutes les précautions nécessaires pour préserver les prestations déjà exécutées et les matériaux des dégradations pouvant provenir de conditions météorologiques défavorables, de vol ou d'autres actes de malveillance.
- 10.4. L'adjudicataire a droit à des dommages et intérêts pour les suspensions ordonnées par le pouvoir adjudicateur lorsque :
  - (a) la suspension dépasse au total un vingtième du délai d'exécution et au moins dix jours ouvrables ou quinze jours de calendrier, selon que le délai d'exécution est exprimé en jours ouvrables ou en jours de calendrier ;
  - (b) la suspension n'est pas due à des conditions météorologiques défavorables ou à d'autres circonstances auxquelles le pouvoir adjudicateur est resté étranger et qui, à la discrétion du pouvoir adjudicateur, constituent un obstacle à continuer l'exécution du marché à ce moment ;
  - (c) la suspension a lieu endéans le délai d'exécution du marché.

## **11. CIRCONSTANCES IMPREVISIBLES**

- 11.1. L'adjudicataire n'a droit en principe à aucune modification des conditions contractuelles pour des circonstances quelconques auxquelles le pouvoir adjudicateur est resté étranger.
- 11.2. Une décision de l'Etat belge de suspendre la coopération avec le pays partenaire est considérée être des circonstances imprévisibles au sens du présent article. En cas de rupture ou de cessation des activités par l'Etat belge qui implique donc le financement de ce marché, Enabel mettra en œuvre les moyens raisonnables pour convenir d'un montant maximum d'indemnisation.

## 12. IMPOSITIONS AYANT UNE INCIDENCE SUR LE MONTANT DU MARCHE (ART. 38/8)

- 12.1. Pour le présent marché, une révision des prix résultant d'une modification des impositions est possible si le cas se présente en Belgique ou dans le pays d'exécution concerné par ce marché public, et ayant une incidence sur le montant du marché.
- 12.2. Une telle révision des prix n'est possible qu'à la double condition suivante :
- (a) la modification est entrée en vigueur après le dixième jour précédant la date ultime fixée pour la réception des offres ; et
  - (b) soit directement, soit indirectement par l'intermédiaire d'un indice, ces impositions ne sont pas incorporées dans la formule de révision prévue dans les documents du marché en application de l'article 38/7 des « RGE ».
- 12.3. En cas de hausse des impositions, l'adjudicataire doit établir qu'il a effectivement supporté les charges supplémentaires qu'il a réclamées et que celles-ci concernent des prestations inhérentes à l'exécution du marché.

En cas de baisse, il n'y a pas de révision si l'adjudicataire prouve qu'il a payé les impositions à l'ancien taux.

## 13. CONDITIONS D'INTRODUCTION (ART. 38/14 A 38/17)

- 13.1. Le pouvoir adjudicateur ou l'adjudicataire qui veut se baser sur une des clauses de réexamen telles que visées aux articles 38/9 à 38/12 des « RGE », doit dénoncer les faits ou les circonstances sur lesquels il se base, par écrit dans les trente jours de leur survenance ou de la date à laquelle l'adjudicataire ou le pouvoir adjudicateur aurait normalement dû en avoir connaissance.
- 13.2. L'adjudicataire ne peut invoquer l'application de l'une de ces clauses de réexamen, que s'il fait connaître de manière succincte au pouvoir adjudicateur l'influence de ces faits ou circonstances sur le déroulement et le coût du marché, dans le délai mentionné à la clause 13.1, que les faits ou circonstances soient ou non connus du pouvoir adjudicateur.

## SECTION (F) - MODALITES D'EXECUTION

## 14. COMMANDES PARTIELLES (ART. 115)

- 14.1. L'exécution du marché public est subordonnée à la notification d'une ou plusieurs commandes.
- 14.2. Le marché contient **des quantités minimales repris dans les termes de référence.**

## 15. DELAIS ET CLAUSES (ART. 116)

- 15.1. Les fournitures doivent être exécutées dans un délai de :
- **Lot 1 : cent-vingt (120) jours calendrier**, à compter **du jour suivant la date d'envoi d'un bon de commande.**
  - **Lot 2 : Cent-vingt (120) jours calendrier**, à compter **du jour suivant la date d'envoi d'un bon de commande.**
  - **Lot 3 : quarante-cinq (45) jours calendrier**, à compter **du jour suivant la date d'envoi d'un bon de commande**

## 16. LIEU D'EXECUTION (ART. 118)

Les fournitures seront livrées à l'adresse suivante : **Guinée**.

**Voir lieux précis pour les quantités minimales dans les termes de référence.**

## 17. TRANSFERT DE PROPRIETE (ART. 132)

Le pouvoir adjudicateur devient de plein droit propriétaire des fournitures dès qu'elles sont admises en compte pour le paiement conformément à l'article 127 des « RGE ».

## SECTION (G) - MOYENS D'ACTION

## 18. DEFAUT D'EXECUTION (ART. 44)

18.1. L'adjudicataire est considéré en défaut d'exécution du marché :

- (a) lorsque les prestations ne sont pas exécutées dans les conditions définies par les documents du marché ;
- (b) à tout moment, lorsque les prestations ne sont pas poursuivies de telle manière qu'elles puissent être entièrement terminées aux dates fixées ;
- (c) lorsqu'il ne suit pas les ordres écrits, valablement donnés par le pouvoir adjudicateur.

Tous les manquements aux clauses du marché, y compris la non-observation des ordres du pouvoir adjudicateur, sont constatés par un procès-verbal dont une copie est transmise immédiatement à l'adjudicataire par envoi recommandé ou par envoi électronique (avec preuve de la date exacte d'envoi).

18.2. L'adjudicataire est tenu de réparer sans délai ses manquements. Il peut faire valoir ses moyens de défense par lettre recommandée adressée au pouvoir adjudicateur dans les quinze jours suivant le jour déterminé par la date de l'envoi du procès-verbal. Son silence est considéré, après ce délai, comme une reconnaissance des faits constatés.

18.3. Les manquements constatés à sa charge rendent l'adjudicataire passible d'une ou de plusieurs des mesures prévues aux articles 45 à 49, 123 et 124 des « RGE ».

## 19. AMENDES POUR RETARD (ART. 46 ET 123)

19.1. Les amendes pour retard sont indépendantes des pénalités prévues à l'article 45 des « RGE ». Elles sont dues, sans mise en demeure, par la seule expiration du délai d'exécution sans intervention d'un procès-verbal et appliquées de plein droit pour la totalité des jours de retard.

19.2. Les amendes pour retard sont calculées, conformément à l'article 123 des « RGE », à raison de **0,1 pour cent** par jour de retard, le **maximum en étant fixé à sept et demi pour cent**, de la valeur des fournitures dont la livraison a été effectuée avec un même retard.

19.3. Si le délai d'exécution constitue un critère d'attribution du marché, le montant de l'amende peut être porté à **dix pour cent maximum**, en fonction de l'importance relative accordée au critère d'attribution portant sur le délai d'exécution.

19.4. Nonobstant l'application des amendes pour retard, l'adjudicataire reste garant vis-à-vis du pouvoir adjudicateur des dommages et intérêts dont celui-ci est, le cas échéant, redevable à des tiers du fait du retard dans l'exécution du marché.

## 20. MESURES D'OFFICE (ART. 47 ET 124)

20.1. Lorsque, à l'expiration du délai indiqué à l'article 44, § 2 des « RGE », pour faire valoir ses moyens de défense, l'adjudicataire est resté inactif ou a présenté des moyens jugés non justifiés par le pouvoir adjudicateur, celui-ci peut recourir aux mesures d'office décrites à la clause 20.2. Le pouvoir adjudicateur peut toutefois recourir aux mesures d'office sans attendre l'expiration du délai susmentionné, lorsqu'au préalable, l'adjudicataire a expressément reconnu les manquements constatés.

20.2. Les mesures d'office sont :

- (a) la résiliation unilatérale du marché. Dans ce cas, la totalité du cautionnement ou, à défaut de constitution, un montant équivalent, est acquise de plein droit au pouvoir adjudicateur à titre de dommages et intérêts forfaitaires. Cette mesure exclut l'application de toute amende du chef de retard d'exécution pour la partie résiliée ;
- (b) l'exécution en régie de tout ou partie du marché non exécuté ;
- (c) la conclusion d'un ou de plusieurs marchés pour compte avec un ou plusieurs tiers pour tout ou partie du marché restant à exécuter.

Les mesures prévues aux points (a), (b), et (c), sont appliquées aux frais, risques et périls de l'adjudicataire défaillant. Toutefois, les amendes et pénalités qui sont appliquées lors de l'exécution d'un marché pour compte sont à charge du nouvel adjudicataire.

## SECTION (H) - FIN DU MARCHE PUBLIC

## 21. RECEPTION DES PRODUITS FOURNIS (ART. 64, 120 ET 128-131)

21.1. Le pouvoir adjudicateur vérifie les fournitures au lieu de livraison. Les fournitures ne sont réceptionnées qu'après avoir satisfait aux vérifications, aux réceptions techniques et aux épreuves prescrites. Il procède aux constatations d'avaries éventuelles. Une déclaration constatant le résultat de la vérification, ainsi que la date d'arrivée des fournitures, sont consignées dans un procès-verbal ou éventuellement sur le bordereau ou la facture dont il est question à l'article 118, § 2 des « RGE ».

21.2. A l'expiration du délai de trente jours prenant cours à compter de la livraison, il est selon le cas dressé un procès-verbal de réception provisoire ou de refus de réception.

21.3. Pour ce marché, la réception provisoire se déroule comme suite : Il sera procédé à une réception complète au lieu de livraison sans réception partielle au lieu de production. Le pouvoir adjudicateur dispose d'un délai de trente jours pour examiner et tester les fournitures ainsi que pour notifier sa décision d'acceptation ou de refus. Le délai prend cours le lendemain du jour d'arrivée des fournitures au lieu de livraison, pour autant que le pouvoir adjudicateur soit mis en possession du bordereau ou de la facture. Il comprend le délai de trente jours prévus à l'article 127 des « RGE » (la clause 24).

## 22. DELAI DE GARANTIE (ART. 65 ET 134)

Le délai de garantie prend cours à la date à laquelle la réception provisoire est accordée. Celui-ci est **d'un an pour les lots 1 et 2.**

Pour le lot 3, les médicaments livrés doivent avoir une date de péremption **d'au plus tôt 2 ans à compter de la date de réception.**

## 23. RECEPTION DEFINITIVE (ART. 135)

- 23.1. La réception définitive a lieu à l'expiration du délai de garantie. Elle est implicite lorsque la fourniture n'a pas donné lieu à réclamation pendant ce délai.
- 23.2. Lorsque la fourniture a donné lieu à réclamation pendant le délai de garantie, un procès-verbal de réception ou de refus de réception définitive est établi dans les quinze jours précédant l'expiration dudit délai.

## 24. FACTURATION ET PAIEMENT (ART. 66-72 ET 127)

- 24.1. Le pouvoir adjudicateur effectue la vérification et le paiement du montant dû au fournisseur dans le délai de traitement de trente jours à compter de la livraison, pour autant que le pouvoir adjudicateur soit, en possession de la facture régulièrement établie.
- 24.2. Seules les livraisons exécutées de manière correcte pourront être facturées. La facture doit être libellée en **euro**.
- 24.3. Si la livraison a lieu en plusieurs fois, le délai de traitement est compté à partir de la livraison pour chacune des livraisons partielles.
- 24.4. L'adjudicataire envoie les factures (en un seul exemplaire) et le procès-verbal de réception du marché (exemplaire original) à l'adresse suivante : Enabel en Guinée, plus précisément au fonctionnaire dirigeant de la commande.**
- 24.5. Afin qu'Enabel puisse obtenir les documents d'exonération de la TVA et de dédouanement dans les plus brefs délais, la facture originale et tous les documents ad hoc seront transmis dès que possible avant la réception provisoire.

## 25. AVANCES

- 25.1. Sans préjudice de la clause 24.2 et en vertu des articles 12/1 à 5 de la loi du 17 juin 2016 relative aux marchés publics, insérés par la loi de 22 décembre 2023 modifiant la réglementation relative aux marchés publics en vue de promouvoir l'accès des PME auxdits marchés, une avance peut être accordée à l'adjudicataire.

Le montant de l'avance est calculé en appliquant les pourcentages suivants à la valeur de référence du marché public :

- (a) 20 % si l'adjudicataire est une microentreprise, c'est-à-dire une entreprise qui emploie moins de dix personnes et dont le chiffre d'affaires annuel ou le total du bilan annuel ne dépasse pas deux millions d'euros ;
- (b) 20 % si l'adjudicataire est une petite entreprise, c'est-à-dire une entreprise qui emploie moins de cinquante personnes et dont le chiffre d'affaires annuel ou le total du bilan annuel ne dépasse pas dix millions d'euros ;
- (c) 20 % lorsque l'adjudicataire est une moyenne entreprise, à savoir une entreprise qui occupe moins de deux cent cinquante personnes et dont le chiffre d'affaires annuel n'excède pas cinquante millions d'euros ou dont le total du bilan annuel n'excède pas quarante-trois millions d'euros.

- 25.2. L'avance est calculée en fonction de la valeur de référence du marché public, à savoir :

- (a) Si la durée du marché est égale ou inférieure à douze mois, la valeur de référence pour le calcul de l'avance est égale au montant initial du marché, toutes taxes comprises ;
- (b) Si la durée du marché est supérieure à douze mois, la valeur de référence est un montant égal à douze fois la valeur initiale du marché, taxes comprises, divisée par la durée du marché exprimée en mois ;

- (c) Dans le cas d'un marché à durée indéterminée, la valeur de référence est la valeur par mois du marché multipliée par douze.

Pour le calcul du montant initial du marché, il n'est ni tenu compte des tranches conditionnelles, ni des reconductions.

25.3. Aucune avance n'est accordée avant :

- (a) La notification de la conclusion du marché ;
- (b) L'introduction, par l'adjudicataire, d'une demande écrite datée ;
- (c) La constitution d'une garantie financière pour la totalité du montant de l'avance. La garantie ne sera libérée que lorsque le montant de l'avance aura été intégralement couvert par l'exécution du marché et aura fait l'objet de factures approuvées par le pouvoir adjudicateur. Cette garantie financière doit permettre au pouvoir adjudicateur d'obtenir le remboursement de l'avance qu'il a versée à l'adjudicataire en cas d'inexécution totale ou partielle du marché.

25.4. Le paiement des avances peut être suspendu s'il est constaté que l'adjudicataire ne respecte pas ses obligations contractuelles ou s'il contrevient aux dispositions de l'article 7 de la loi du 17 juin 2016 relative aux marchés publics.

25.5. L'avance accordée est imputée sur les montants dus à l'adjudicataire de la manière suivante :  
24.5. L'avance accordée est imputée sur les montants dus à l'adjudicataire de la manière suivante : L'avance accordée en application des articles 12/1 et 12/4, § 1er, est imputée sur les montants dus à l'adjudicataire, de la manière suivante : la première moitié de l'avance est imputée sur les sommes dues à l'adjudicataire quand le montant des prestations exécutées atteint trente pour cent du montant initial du marché et la deuxième moitié de l'avance est imputée sur les sommes dues à l'adjudicataire quand le montant des prestations exécutées atteint soixante pour cent du montant initial du marché. Les montants précités s'entendent hors taxe sur la valeur ajoutée. En Cas de paiement uniquement, l'intégralité de l'avance est imputée sur le paiement unique.

## 5 TERMES DE REFERENCE

### 1. CONTEXTE ET DESCRIPTION DU BESOIN

#### Lot 1 et 2 : Equipements et mobiliers médicaux

##### 1. Contexte

Le Programme d'Appui au Secteur de la Santé en Guinée (PASSGUI), financé par la Commission de l'Union européenne et mis en œuvre par Enabel (Agence belge de développement) et Expertise France, accompagne le Gouvernement guinéen dans le renforcement du système de santé en vue d'atteindre la Couverture Sanitaire Universelle (CSU). A ce titre, le programme vise à garantir un accès équitable, durable et de qualité aux services et soins de santé pour l'ensemble de la population.

Pour se faire, le PASSGUI appui le renforcement des capacités opérationnelles des formations sanitaires, notamment par la mise à disposition d'équipements médicaux appropriés, de mobiliers adéquats et de matériels essentiels. Ces investissements permettront d'améliorer les conditions de travail du personnel de santé, de renforcer la fonctionnalité des services et d'assurer une prise en charge optimale des patients conformément aux standards requis.

Pour y parvenir, des inventaires physiques détaillés ont été réalisés au niveau des 3 hôpitaux des 6 Centres de Santé sélectionnés des 3 Préfectures d'Apprentissage et de Recherche (PAR). L'analyse de ces inventaires, effectuée en comparaison avec les normes nationales en vigueur, a permis d'identifier les gaps et de définir de manière objective les besoins prioritaires en équipements/matériels médicaux et mobiliers.

C'est dans le cadre que les présents Termes de Référence ont été élaborés en vue de les acquérir pour le bon fonctionnement des formations sanitaires ciblées et l'amélioration de la qualité des soins et services.

##### 2. Objectif

###### a. Objectif général

Contribuer à l'amélioration de la qualité de l'offre de soins et services et du fonctionnement des formations sanitaires des Préfectures d'Apprentissage à travers l'acquisition et la mise à disposition d'équipements/matériels médicaux et de mobiliers conformément aux normes nationales du MSHP.

###### b. Objectifs spécifiques

- Doter les centres de santé d'apprentissage et les hôpitaux en équipements et matériels médicaux essentiels, conformément aux besoins identifiés et aux normes nationales ;
- Fournir des mobiliers adéquats afin d'améliorer les conditions d'accueil, de consultation et d'hospitalisation des patients ;
- Doter les PAR en équipements et mobiliers pour l'intégration et la prise en charge adéquate des maladies non transmissibles (diabète, HTA, maladies mentales et épilepsie) ;

##### 3. Allotissement et spécifications techniques

2.

###### 3. Allotissement du marché

Afin d'assurer une meilleure gestion de l'acquisition et de garantir une livraison efficace, le marché est établi en deux lots selon le tableau des besoins et leurs spécifications comme il suit :

## Lot 1 : Equipements médicaux

| N° | DESIGNATIONS                                          | Unité            | SPECIFICATIONS TECHNIQUES                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                            | QTITES |
|----|-------------------------------------------------------|------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------|
| 1  | Abaisse langue<br>métallique                          | Unité            | Instrument monobloc rigide à double extrémité, comprenant une extrémité adaptée à l'examen de l'adulte et une extrémité adaptée à l'examen pédiatrique. Fabriqué en acier inoxydable de qualité médicale (AISI 304), réutilisable et stérilisable en autoclave jusqu'à 134 °C. Surface lisse et polie, sans aspérités, avec bords arrondis pour le confort du patient et la sécurité d'utilisation. Longueur totale : 150 à 180 mm. Extrémité adulte : largeur d'environ 18 à 22 mm. | 9      |
| 2  | Aspirateur nasal pour bébé                            | Unité            | Poire d'aspiration ou aspirateur manuel pour nouveau-né en silicone souple de qualité médicale, sans BPA. Embout nasal doux, amovible, démontable et facilement stérilisable et ou lavable                                                                                                                                                                                                                                                                                           | 3      |
| 3  | Aspirateur de mucosité manuel                         | Unité            | En acier inoxydable de qualité médicale (Inox AISI 304), réutilisable et autoclavable à 134°C. Surface lisse, bords arrondis sans aspérités. Longueur standard adulte (env. 140-150 mm).                                                                                                                                                                                                                                                                                             | 1      |
| 4  | Autoclave de paillasse manuel                         | Unité            | Autoclave portable, non électrique, fonctionnant avec une source de chaleur externe (gaz/bois), capacité 18–24 L, cuve en acier inoxydable ou aluminium, avec couvercle hermétique sécurisé et soupape de sécurité, atteignant 121 °C à 15–20 psi pour la stérilisation d'instruments simples en 15–30 minutes                                                                                                                                                                       | 6      |
| 5  | Bac de<br>decontamination                             | Unité            | Bac de pré-désinfection en polypropylène haute densité ou acier inoxydable, résistant aux produits chimiques et désinfectants. Comprend un bac extérieur, un panier perforé amovible pour l'égouttage et un couvercle hermétique. Capacité standard (env. 10 à 15L).                                                                                                                                                                                                                 | 6      |
| 6  | Bandelettes urinaires<br>(glycosurie,<br>protéinurie) | Unité<br>Bte/100 | Bandelettes réactives à lecture visuelle ou automatisée pour l'analyse d'urine. Détection multi-paramètres incluant prioritairement la Glycosurie et la Protéinurie (bandelettes 2 à 10 paramètres). Flacon étanche avec échelle de couleurs comparative claire sur l'étiquette.                                                                                                                                                                                                     | 45     |

|    |                                                              |       |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                               |    |
|----|--------------------------------------------------------------|-------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----|
| 7  | Bassin de lit médical                                        | Unité | Bassin de lit avec couvercle et poignée de préhension. En acier inoxydable de qualité médicale (anti-corrosion) ou en polypropylène haute densité autoclavable. Forme ergonomique, surface lisse facile à nettoyer et désinfecter                                                                                                                             | 12 |
| 8  | Bocal pour pinces                                            | Unité | Récipient vertical (porte-pince) en acier inoxydable (Inox 304), base large anti-basculement. Hauteur appropriée (env. 15 à 20 cm) pour maintenir les pinces de soins (Chéron, Kocher) immergées dans une solution stérile ou désinfectante (avec ou sans couvercle),                                                                                         | 3  |
| 9  | Bock à lavement en acier avec kit complet tubulure et canule | Unité | Kit complet comprenant un récipient gradué (capacité 1 à 2 litres) en plastique rigide autoclavable ou en inox, équipé d'un œillet de suspension, d'un tube souple en PVC médical (longueur mini 1,2m), d'un robinet d'arrêt (clamp) et de canules ( 1 adulte et 1 enfant).                                                                                   | 8  |
| 10 | Boîte à pansement                                            | Unité | Boîte cylindrique (type tambour de Schimmelbusch) ou rectangulaire en acier inoxydable avec couvercle, dotée d'un système d'aération réglable (trous latéraux ou inférieurs) pour permettre la stérilisation à l'autoclave ; contenant 1 pince de pansement (type anatomique ou Kocher), 1 pince à disséquer et 1 paire de ciseaux (droits, usage pansement). | 5  |
| 11 | Boîte d'instruments accouchement                             | Boîte | Boîte inox grand modèle contenant les instruments chirurgicaux obstétricaux : 1 paire de ciseaux à épisiotomie (Waldmann), 1 pince à clamber le cordon (pince d'Ombrédanne), 2 pinces hémostatiques longues, 1 porte-aiguille, 1 pince à dissection longue et 1 pince de Museux.                                                                              | 8  |
| 12 | Boîte d'instruments petite chirurgie                         | Unité | Boîte en acier inoxydable contenant : 1 manche de bistouri, 2 pinces de Kocher, 2 pinces de Péan, 1 pince à dissection avec griffes, 1 pince sans griffes, 1 paire de ciseaux chirurgicaux droits, 1 paire de ciseaux mousses, 1 porte-aiguille de Mayo-Hégar et 1 stylet olivaire.                                                                           | 58 |
| 13 | Canules de Guedel                                            | Unité | Canule oropharyngée ; plastique médical rigide (PVC ou polypropylène) Avec une courbure anatomique et une extrémité arrondie (atraumatique) ; embout                                                                                                                                                                                                          | 9  |

|    |                                      |       |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                        |   |
|----|--------------------------------------|-------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---|
|    |                                      |       | proximal (flasque) ; canal creux permettant passage de l'air ; réutilisable.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                           |   |
| 14 | Chronomètre pour fréquence cardiaque | Unité | Chronomètre digital de poche ou de cou pour le personnel médical. Affichage LCD clair (minutes, secondes, 1/100e). Fonctions minimales : démarrage, arrêt, reprise et remise à zéro (reset). Précision de mesure : $\pm 0,01$ seconde. Capacité de chronométrage minimale : 30 minutes ou plus. pour la mesure précise de la fréquence cardiaque et respiratoire. Alimentation par pile remplaçable avec autonomie prolongée. Poids léger ( $\leq 100$ g) pour un transport facile. Livré avec cordon de cou et/ou clip de fixation tanche et antichoc.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                | 9 |
| 15 | Concentrateur d'oxygène portable     | Unité | Concentrateur d'oxygène portable à alimentation hybride (secteur[AD11.1][GI11.2], batterie et solaire ), capable de produire de l'oxygène médical à partir de l'air ambiant par technologie PSA (tamis moléculaire), avec les caractéristiques suivantes : Débit d'oxygène : 1 à 5 L/min réglable Concentration O <sub>2</sub> : 90 à 96 % (selon débit) secteur : 100–240 V AC; batterie lithium rechargeable; compatibilité panneaux solaires via chargeur/convertisseur; Autonomie batterie : environ 2 à 9 heures et débit; Temps de charge : 2 à 5 heures; Puissance : 90 à 130 W; Poids : 2 à 6 kg (portable) ; alarmes pour basse concentration, pour coupure, surchauffe. Accessoires : une batterie rechargeable. Chargeur secteur. Adaptateur, Sac de transport ou chariot de transport adapté. Tubulure nasale et accessoires standards d'utilisation. Manuel d'utilisation en français et ou en anglais. Dispositif médical certifié CE, FDA ou équivalent | 6 |

|    |                                    |       |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                  |           |
|----|------------------------------------|-------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------|
| 16 | Cuvette reiniforme inox            | Unité | La cuvette réniforme (forme haricot) : récipient médical utilisé pour recevoir des liquides (sang, vomissements, déchets), contenir des instruments lors de soins et assister les actes médicaux et infirmiers en Acier inoxydable (inox médical), Résistant à la corrosion, Stérilisable (autoclave), Surface lisse et facile à désinfecter : Longueur : 20 à 30 cm, Largeur : 10 à 15 cm et Hauteur : 3 à 6 cm | <b>1</b>  |
| 17 | Détecteur de pouls fœtal           | Unité | Doppler fœtal de poche portatif avec écran LCD affichant le rythme cardiaque fœtal (RCF). Sonde interchangeable haute sensibilité (2 MHz ou 3 MHz) étanche. Haut-parleur intégré avec volume réglable et prise casque. Fonctionnement sur batterie rechargeable ou piles avec indicateur de charge.                                                                                                              | <b>14</b> |
| 18 | Echelle optométrique adulte murale | Unité | Panneau mural ou lumineux de lecture optométrique (type échelle de Snellen avec lettres de l'alphabet ou chiffres). Support blanc rigide, lavable et antireflet, conçu pour une distance d'examen standard (5 ou 6 mètres).                                                                                                                                                                                      | <b>3</b>  |
| 19 | Echelle optométrique enfant        | Unité | Panneau mural de lecture optométrique (type échelle d'Armaignac avec les "E" ou dessins d'animaux/objets adaptés aux enfants). Support rigide, lavable et antireflet. Conçu pour une distance d'examen standard (3 ou 5 mètres).                                                                                                                                                                                 | <b>3</b>  |
| 20 | Garrot tourniquet                  | Unité | Garrot médical réutilisable à bande élastique large et souple, douce pour la peau. Système de fermeture/ouverture rapide par clip plastique, manipulable d'une seule main. Déblocage progressif ou instantané. Lavable et désinfectable.                                                                                                                                                                         | <b>2</b>  |

|    |                                                                      |       |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                              |   |
|----|----------------------------------------------------------------------|-------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---|
| 21 | Glucomètre avec 10 boîtes de bandelettes conformes pour chaque unité | Unité | <p>Glucomètre capillaire (autosurveillance glycémie) ; biosenseur électrochimique, conforme aux normes ISO internationales ISO 15197:2013, ISO 13485 ou IEC 61010-1 [AD21.1][GI21.2]; Mémoire interne : stockage d'au moins 500 résultats de glycémie avec horodatage (date et heure).</p> <p>Écran : LCD large et lisible, affichage clair des résultats et des indications de fonctionnement.</p> <p>Alimentation : fonctionnement sur pile(s) remplaçable(s) (type à préciser par le fabricant : CR2032, AAA ou équivalent).</p> <p>Autonomie des piles : environ 1 000 tests ou plus, selon les conditions d'utilisation.</p> <p>Indicateur de batterie faible intégré.</p> <p>Extinction automatique pour économie d'énergie</p> <p>Écran LCD (<math>\geq 2</math> pouces), affichant les résultats, la date, l'heure, l'état de la batterie et les messages de fonctionnement.</p> <p>Alimentation par pile remplaçable (CR2032, AAA ou équivalent).</p> <p>Autonomie : <math>\geq 1\ 000</math> tests.</p> <p>Indicateur de batterie faible et extinction automatique.</p> <p>Temps de mesure : <math>\leq 5</math> secondes.</p> <p>Volume d'échantillon : <math>\leq 1\ \mu\text{L}</math>.</p> <p>Compatible avec des bandelettes réactives disponibles en Guinée.</p> <p>Livré avec autopiqueur, lancettes, piles, étui de transport et manuel d'utilisation en français.</p> <p>Garantie minimale : 12 mois.</p> | 9 |
| 22 | Insufflateur manuel adulte                                           | Unité | <p>Ballon Auto-Remplisseur à Valve Unidirectionnelle (BAVU) en silicone médical réutilisable (autoclavable à 134°C). Volume du ballon 1 400 à 1 600 mL (tolérance <math>\pm 10\%</math> autour de 1 500 mL).</p> <p>Livré complet avec masque facial adulte (taille 4 ou 5), ballon réservoir d'oxygène et tubulure d'O<sub>2</sub>.</p>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     | 3 |

|    |                                           |           |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                         |    |
|----|-------------------------------------------|-----------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----|
| 23 | Insuflateur manuel<br>néo-natal           | Unité     | BAVU néonatal en silicone de qualité médicale réutilisable et autoclavable. Volume adapté (env. 250 à 300 ml) avec Valve de surpression de sécurité réglée à 40 cmH <sub>2</sub> O maximum, afin de prévenir les barotraumatismes. Livré avec masques néonataux (tailles n°0 et n°1), réservoir d'oxygène et tubulure. Compatible avec débit d'oxygène jusqu'à 10–15 L/min. Connecteurs standardisés (15 mm / 22 mm selon normes internationales). Sans latex (si exigé pour sécurité pédiatrique). Résistant à des cycles répétés de stérilisation sans altération des performances,                                   | 8  |
| 24 | Jeu de 5 plateaux à instruments inox      | Unité     | Jeu de plateaux à instruments en acier inoxydable de qualité médicale (AISI 304 ou AISI 316). de différentes tailles (petit, moyen et grand format), surface lisse, Bords relevés (rebords périphériques) d'une hauteur minimale de 10 à 20 mm pour éviter la chute des instruments., autoclavables (121–134°C), résistants à la corrosion, destinés au transport, stockage et stérilisation des instruments médicaux, avec accessoires Couvercles compatibles Grilles ou séparateurs internes (optionnels selon configuration). Poignées intégrées ou bords renforcés facilitant la manipulation et garantie ≥12 mois. | 7  |
| 25 | Kit à insertion<br>DIU/implant<br>JADELLE | Kit       | Kit d'instruments pour insertion de DIU comprenant : 1 pince de Pozzi, 1 pince de Chéron (porte-tampon), 1 hystéromètre gradué en plastique ou inox, 1 paire de ciseaux longs fils DIU, et une pince de Kocher. Matériel en acier inoxydable chirurgical, livré en boîte inox ou trousse                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                | 4  |
| 26 | Lancette                                  | Boîte/200 | Pour prélèvement capillaire ; stérilisée par gamma irradiation (usage unique) ; diamètre (gauge) : ≈ 28G à 30G (très fin) ultra aiguisée à triple biseau acier inoxydable médical ; revêtement en silicone                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                              | 45 |

|    |                                            |       |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                           |    |
|----|--------------------------------------------|-------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----|
| 27 | Marteau à reflexe de Taylor                | Unité | Marteau à réflexe type Taylor conforme aux exigences des dispositifs médicaux (ISO 13485) et à la gestion des risques (ISO 14971), fabriqué selon les standards internationaux de sécurité et d'hygiène applicables au matériel médical réutilisable et autoclavable, avec garantie $\geq 12$ mois[GI.                                                    | 3  |
| 28 | Moniteur de surveillance multiparamétrique | Unité | Scope de surveillance clinique avec écran couleur TFT tactile ou LCD d'au moins 10 à 12 pouces. Paramètres requis : ECG (3/5 fils), SpO <sub>2</sub> , Pression Artérielle Non Invasive (PNI), Fréquence Respiratoire, Température. Alarmes visuelles/sonores. Batterie de secours rechargeable intégrée (autonomie mini 2h). Garantie minimale : 12 mois | 1  |
| 29 | Otoscope+ Ophtalmoscope                    | Unité | « Appareil à manche cylindrique noir ou métallique, têtes démontables fixés au sommet : une tête otoscope (avec cône pour l'oreille) et une tête ophtalmoscope (avec lentilles pour examen de l'œil). Avec un bouton marche/arrêt sur le manche, fonctionne avec pile rechargeable ou batteries, lumière LED ou halogène ».                               | 3  |
| 30 | Oxymètre de pouls                          | Unité | Oxymètre de pouls de doigt compact (Saturomètre). Écran d'affichage OLED/LCD clair indiquant la saturation en oxygène (SpO <sub>2</sub> ) et la fréquence cardiaque (pouls) avec courbe pléthysmographique. Convient pour adultes et pédiatrie. Fonctionnement sur piles avec indicateur d'usure.                                                         | 16 |
| 31 | Pèse bébé                                  | Unité | Pèse-bébé médical électronique. Capacité minimale de 20 kg avec une graduation de 5g ou 10g. Nacelle ergonomique incurvée en plastique ABS lisse et lavable. Fonction "Hold" (bloquer le poids si le bébé bouge) et fonction "Tare".                                                                                                                      | 5  |
| 32 | Pèse personne                              | Unité | Pèse-personne électronique robuste. Capacité minimale de 150 à 200 kg, graduation 100g. Plateforme large avec tapis antidérapant. Si mécanique, équipé d'une toise télescopique intégrée (60 à 200 cm).                                                                                                                                                   | 6  |

|    |                                    |                             |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                    |    |
|----|------------------------------------|-----------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----|
| 33 | Plateau d'examen gynécologique     | Unité                       | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Plateau médical rigide</li> <li>• Acier inoxydable médical (AISI 304 ou 316)</li> <li>• Surface lisse, anti-corrosion</li> <li>• Rebordés / anti-coupure 35 × 25 cm</li> </ul>                                                                                                                            | 1  |
| 34 | Plateau instruments avec couvercle | Unité                       | Boîte à instruments rectangulaire avec couvercle ajusté en acier inoxydable de qualité chirurgicale (Inox 304). Surface lisse, sans angles vifs, entièrement autoclavable à 134°C. Dimensions adaptées aux soins courants                                                                                                                          | 6  |
| 35 | Porte cupule simple                | Unité                       | Support vertical mobile ou fixe sur trépied en acier inoxydable conçu pour maintenir une cupule en inox ou en plastique. Base stable, ergonomique pour la salle de soins.                                                                                                                                                                          | 2  |
| 36 | Rampe chauffante                   | Unité                       | Réchauffeur radiant néonatal mobile sur pied réglable en hauteur ou mural. Conçu pour maintenir la température corporelle des nouveau-nés. Émetteur infrarouge avec grille de protection, mode manuel et mode servo-contrôlé (sonde cutanée bébé). Alarmes de sécurité (hyperthermie, déconnexion sonde)                                           | 9  |
| 37 | Spéculum vaginal multiusage,       | Jeu (petit, moyen et grand) | Spéculum vaginal en inox qualité standard.<br>- Clé à vis permettant l'écartement du spéculum de taille : - 30 mm x longueur 85 mm (petit). - 35 mm x longueur 100 mm (Moyen). - 40 mm x longueur 110 mm (Grand).                                                                                                                                  | 15 |
| 38 | Stéthoscope Bi-auriculaire         | Unité                       | Stéthoscope médical à double pavillon (adulte et pédiatrique) en acier inoxydable. Membrane flottante haute sensibilité d'un côté et cloche de l'autre. Tubulure simple conduit en PVC lourd haute performance, sans latex. Embouts auriculaires souples et étanches.                                                                              | 19 |
| 39 | Tensiomètre manuel                 | Unité                       | Brassard en tissu résistant (nylon ou coton) avec Fermeture par velcro ou boucle métallique ; Poire insufflatrice, en caoutchouc permet de gonfler le brassard avec valve de décompression (contrôle de l'air) ; Manomètre (anéroïde) avec Plage de mesure : 0 à 300 mmHg ; Précision : ±3 mmHg ; Lecture analogique avec aiguille ; Type : manuel | 8  |

|    |                                                       |       |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                         |    |
|----|-------------------------------------------------------|-------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----|
| 40 | Tensiomètre électronique                              | Unité | Tensiomètre électronique professionnel de bras (type de table ou sur pied). Système de gonflage et dégonflages entièrement automatiques. Grand écran LCD ( $\geq 3,5$ pouces) affichant Systole, Diastole et Pouls. Détection de l'arythmie cardiaque. Livré avec brassard lavable multi-tailles (Adulte, Moyen, Large) sans latex. Alimentation secteur (220–240 V / 50 Hz,) et piles. | 18 |
| 41 | Thermoflash                                           | Unité | Thermomètre frontal à infrarouge sans contact médicale. Distance 3-5 cm. Lecture instantanée. Alerte de fièvre sonore/visuelle. Fonctionne sur piles, livré avec manuel en français.                                                                                                                                                                                                    | 9  |
| 42 | Tire-lait manuel                                      | Unité | Tire-lait manuel ergonomique à force d'aspiration réglable. Coquille d'allaitement en silicone souple et confortable. Livré complet avec un biberon collecteur gradué sans BPA, tétine et couvercle de conservation. Entièrement démontable, lavable et stérilisable.                                                                                                                   | 6  |
| 43 | Toise enfant                                          | Unité | Toise médicale pour nourrissons et enfants en bas âge (pédiatrique). Modèle de table en bois verni ou plastique ABS rigide lisse. Curseur coulissant sans friction, graduations claires et indélébiles de 10 à 100 cm (précision 1 mm).                                                                                                                                                 | 6  |
| 44 | Toises adulte pour la taille                          | Unité | Toise de mesure de la taille pour adulte. Modèle mural télescopique ou mécanique à fixer. Ruban métallique ou règlette en aluminium robuste, curseur de mesure rabattable. Plage de mesure de 60 à 200 cm avec graduation millimétrique.                                                                                                                                                | 9  |
| 45 | Urinoire femme                                        | Unité | Urinoir portable pour femme (bassin de propreté) de forme anatomique adaptée. En polypropylène haute densité translucide et gradué. Surface lisse, col large avec poignée de préhension, facilement lavable et autoclavable.                                                                                                                                                            | 19 |
| 46 | Ventilateur d'anesthésie avec concentrateur d'oxygène | Unité | Station d'anesthésie compacte pour bloc opératoire de premier niveau, combinée à un respirateur et un concentrateur d'oxygène intégré de fort débit (min 10L/min). Modes ventilatoires de base (VCV, Manuel), rotamètres et évaporateur pour agent halogéné. Monitoring intégré de la pression et de la FiO <sub>2</sub> . Alimentation compatible 220V/50Hz, prise de type C/E         | 3  |

|    |                                                  |       |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                |    |
|----|--------------------------------------------------|-------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----|
|    |                                                  |       | (norme européenne), livré avec manuel en français et kit de consommables de démarrage (circuits patients, filtres, chaux sodée).                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                               |    |
| 47 | Ventouse obstétricale                            | Unité | Système d'extraction fœtale mécanique par le vide. Comprend une pompe à vide manuelle robuste en acier inoxydable avec manomètre de contrôle de la dépression, des tubulures en silicone et un jeu de 3 cupules (silicone ou métal Malmström) de diamètres différents (40, 50, 60 mm) réutilisables et autoclavables                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                           | 10 |
| 48 | Appareil radiologique numérique standard complet | Unité | Appareil radio numérique standard avec pour caractéristiques:<br>Générateur haute fréquence de 30 à 50 kW minimum, tension de 40 à 150 kV.<br>Tube radiogène à double foyer (0,6 mm / 1,2 mm ou équivalent).<br>Table radiographique fixe avec plateau flottant 4 directions.<br>Capacité de charge : $\geq 200$ kg.<br>Détecteur numérique plan (Flat Panel) de $35 \times 43$ cm, filaire ou sans fil.<br>Station d'acquisition avec ordinateur et logiciel de traitement d'images (zoom, contraste, annotations, archivage).<br>Compatibilité DICOM et archivage numérique sans film.<br>Applications : radiographie thoracique, ostéo-articulaire, abdominale, traumatologique, d'urgence et pédiatrique.<br>Alimentation : 220–240 V / 50 Hz.<br>Livré avec accessoires d'installation, manuel d'utilisation en français et formation des utilisateurs.<br>Conforme aux normes ISO 13485, IEC 60601-1, IEC 60601-1-2 et IEC 60601-2-54, avec compatibilité DICOM pour l'acquisition, l'archivage et la transmission des images médicales.<br>Garantie minimale : 12 mois. | 1  |

| N°                                                | DESIGNATIONS                 | UNITE | SPECIFICATIONS TECHNIQUES                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                              | QTITES |
|---------------------------------------------------|------------------------------|-------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------|
| <b>Lot 2 : Mobiliers médicaux et non-médicaux</b> |                              |       |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                        |        |
| 1                                                 | Armoire métallique 2 battant | Unité | Structure en tôle d'acier de forte épaisseur (min 8/10ème), finition peinture époxy cuite au four. Fermeture à clé à 3 points d'ancrage. Équipée de 4 étagères intérieures réglables en hauteur. Capacité de charge minimale de 50 kg par étagère,                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     | 25     |
| 2                                                 | Brancard pliant              | Unité | Structure légère et robuste en aluminium haute résistance, capacité de charge minimale : 159 kg. Poids du brancard : $\leq 8$ kg. Toile en polyester enduit de PVC ou en nylon renforcé, imperméable, lavable, désinfectable, ignifugée et résistante à l'abrasion ainsi qu'à la déchirure. Pliable en longueur et en largeur pour un rangement compact. Équipé de poignées ergonomiques et de sangles de sécurité pour le patient.                                                                                                                                                                                                                                                                                                    | 2      |
| 3                                                 | Chariot de soins             | Unité | Plateaux munis de rebords périphériques antichute d'une hauteur minimale de 30 mm sur les 4 côtés. Doté d'au moins un tiroir coulissant sur glissières, à ouverture fluide et facile à nettoyer. Équipé d'une poignée ergonomique de poussée intégrée à la structure. Monté sur 4 roues pivotantes à 360°, silencieuses et non marquantes, en caoutchouc ou matériau équivalent. Diamètre des roues $\geq 100$ mm. Au moins 2 roues équipées de freins indépendants. Charge admissible minimale : 50 kg répartis sur l'ensemble du guéridon. Structure stable, sans arêtes vives, adaptée à un usage intensif en milieu hospitalier. Dimensions approximatives : Longueur 700 à 900 mm ; largeur 400 à 600 mm ; hauteur 800 à 1000 mm. | 8      |
| 4                                                 | Escabeau 2 marches           | Unité | Escabeau de lit/consultation à 2 marches. Structure en acier peint époxy ou acier inoxydable. Marches recouvertes d'un tapis en caoutchouc antidérapant, fixées solidement. Embouts de pieds en caoutchouc antidérapant et anti-bruit.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                 | 3      |
| 5                                                 | Fauteuil de bureau           | Unité | Siège de bureau ergonomique dactylo, pivotant à 360°, monté sur un piètement à 5 branches avec roulettes. Hauteur d'assise réglable par vérin à gaz. Dossier et assise rembourrés avec revêtement en tissu résistant ou semi-cuir.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     | 8      |

|    |                                         |       |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                |    |
|----|-----------------------------------------|-------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----|
| 6  | Lampe d'examen                          | Unité | Lampe d'examen médicale mobile sur pied à 5 roulettes (dont freins). Technologie d'éclairage LED (faible consommation, sans chaleur). Bras flexible/col de cygne orientable à 360°. Intensité lumineuse d'au moins 10 000 à 20 000 Lux à 50 cm. Alimentation électrique : 220 V – 240 V / 50 Hz. Garantie minimale : 12 mois,                                                                                                                                                                                                                                                  | 24 |
| 7  | Lampe frontale médicale à éclairage LED | Unité | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Dispositif d'éclairage porté sur la tête, permettant un éclairage ciblé et mains libres lors des examens et soins médicaux.</li> <li>• Technologie : Led haute intensité</li> <li>• 1 à 3 LEDs haute performance</li> <li>• Durée de vie Led : <math>\geq 30\,000</math> heures</li> <li>• Température de couleur : 5 000 – 6 500 K (blanc froid neutre)</li> <li>• Indice de rendue des couleurs : <math>\geq 80</math></li> <li>• Support : Bandeau frontale réglable</li> <li>Batterie rechargeable intégrée ou Pile AA</li> </ul> | 3  |
| 8  | Loupe                                   | Unité | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Grossissement X 4 ou X 5</li> <li>• Diamètre de la lentille : 70 à 130</li> <li>• Type de lentille : convexe</li> <li>• Qualité optique : Verre optique ou acrylique haute transparence</li> <li>• Distorsion faible : Faible, image claire et nette</li> <li>• Traitement : Anti rayures</li> </ul>                                                                                                                                                                                                                                  | 2  |
| 9  | Paravent                                | Unité | Structure à 3 panneaux pliants en tube d'acier traité époxy ou acier inoxydable, montée sur roulettes pivotantes. Rideaux amovibles en toile plastique ou PVC opaque, lavable, imperméable et ignifugé. Dimensions standards.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                  | 11 |
| 10 | Table à instruments                     | Unité | Guéridon ou table d'instrumentation (type table de Mayo) entièrement en acier inoxydable (Inox 304). Plateau supérieur amovible ou fixe avec rebords, hauteur réglable mécaniquement ou par pompe hydraulique. Montée sur roulettes pivotantes dont 2 avec freins.                                                                                                                                                                                                                                                                                                             | 3  |
| 11 | Table d'accouchement                    | Unité | Table d'accouchement mécanique en 3 sections (dossier, assise, jambière amovible/escamotable sous l'assise). Structure en acier inoxydable ou acier peint époxy. Sellerie en mousse haute densité recouverte de similicuir imperméable, lavable et sans couture. Équipée de : cuvette à déchets en inox, paires de repose-genoux rembourrés réglables (goepfels), poignées                                                                                                                                                                                                     | 8  |

|    |                              |       |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                      |    |
|----|------------------------------|-------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----|
|    |                              |       | de maintien et potence à sérum. Garantie minimale : 12 mois.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                         |    |
| 12 | Table de soins               | Unité | Table de soins en acier peint époxy ou inox (résistant et facile à nettoyer) ; Revêtement : simili cuir ou PVC, lavable et antibactérien en mousse haute densité, fixe ou réglable ; Longueur : 180 à 200 cm, Largeur : 60 à 70 cm et Hauteur : 60 à 80 cm (fixe ou réglable) Dossier inclinable (0° à 70°)                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                          | 52 |
| 13 | Table d'examen médical       | Unité | Table robuste en métal ; Longueur ≈ 180 cm Surface rembourrée et lavable ; Dossier inclinable avec ou sans étagère                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                   | 9  |
| 14 | Table d'examen gynécologique | Unité | Table gynéco métallique (acier) avec Matelas rembourré , en plusieurs sections, Dossier inclinable à l'arrière (position semi-assise) ; Partie centrale et inférieure inclinée vers le bas, indiquant une position Trendelenburg (inclinaison) , Deux étriers réglables pour maintien des jambes, Bac de collecte métallique sous la partie pelvienne, Pieds fixes avec barres de renfort pour stabilité ; Longueur : 180 – 200 cm, Largeur : 60 – 70 cm, Hauteur : fixe (~7[AD6.1]0 cm) ou ajustable selon modèle ; Dossier réglable (0° à ~70°), Position Trendelenburg possible (inclinaison du bassin vers le bas) Section jambes inclinée vers le bas pour examen gynécologique [AD7.1]; Charge maximale estimée : 150 – 200 kg | 52 |
| 15 | Tabouret mobile              | Unité | Tabouret de soins pour praticien. Piètement à 5 branches en acier chromé ou nylon renforcé monté sur roulettes pivotantes. Assise rembourrée en mousse haute densité revêtue de similicuir lavable. Réglage de la hauteur par vérin à gaz à commande sous l'assise.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                  | 15 |

#### 4. Modalités et délai de livraison

Les équipements sont en fourniture-pose y compris la formation du personnel à l'utilisation.

Les lieux de livraison par type d'équipements/mobiliers sont dans le tableau ci-dessous :

Lieu de livraison pour le Lot 1

| Lot                 | N° | Désignation                                                   | CSR<br>Temessadou | CSU Madina | Autre CS<br>Gueckedou | Hopital<br>Gueckedou | CSR<br>Kouankan | CSU<br>Hermakonon | autre CS<br>Macenta | Hopital<br>Macenta | CSR Samoé | CSU<br>Commercial | autre CS<br>Nzérékoré | Hopital<br>N'Zérékoré | TOTAL |
|---------------------|----|---------------------------------------------------------------|-------------------|------------|-----------------------|----------------------|-----------------|-------------------|---------------------|--------------------|-----------|-------------------|-----------------------|-----------------------|-------|
| LOT 1 - EQUIPEMENTS |    |                                                               |                   |            |                       |                      |                 |                   |                     |                    |           |                   |                       |                       |       |
|                     | 1  | Abaisse langue métallique                                     | 1                 | 2          | 0                     | 0                    | 1               | 2                 | 0                   | 0                  | 1         | 2                 | 0                     | 0                     | 9     |
|                     | 2  | Aspirateur nasal pour bébé                                    | 0                 | 1          | 0                     | 0                    | 0               | 1                 | 0                   | 0                  | 0         | 1                 | 0                     | 0                     | 3     |
|                     | 3  | Aspirateur de mucoosité manuel                                | 0                 | 0          | 0                     | 0                    | 0               | 1                 | 0                   | 0                  | 0         | 0                 | 0                     | 0                     | 1     |
|                     | 4  | Autoclave de paillasse manuel                                 | 1                 | 1          | 0                     | 0                    | 1               | 1                 | 0                   | 0                  | 1         | 1                 | 0                     | 0                     | 6     |
|                     | 5  | Bac de decontamination                                        | 1                 | 1          | 0                     | 0                    | 1               | 1                 | 0                   | 0                  | 1         | 1                 | 0                     | 0                     | 6     |
|                     | 6  | Bandelettes urinaires (glycosurie, protéinurie) Bte/100       | 5                 | 5          | 0                     | 5                    | 5               | 5                 | 0                   | 5                  | 5         | 5                 | 0                     | 5                     | 45    |
|                     | 7  | Bassin de lit médical                                         | 1                 | 2          | 0                     | 0                    | 2               | 1                 | 0                   | 1                  | 2         | 2                 | 0                     | 1                     | 12    |
|                     | 8  | Bocal pour pincés                                             | 0                 | 1          | 0                     | 0                    | 0               | 1                 | 0                   | 0                  | 0         | 1                 | 0                     | 0                     | 3     |
|                     | 9  | Bock à lavement en acier avec kit complet tubulure et canule  | 1                 | 0          | 0                     | 1                    | 1               | 1                 | 0                   | 1                  | 1         | 1                 | 0                     | 1                     | 8     |
|                     | 10 | Boîte à pansement                                             | 1                 | 1          | 0                     | 0                    | 1               | 1                 | 0                   | 0                  | 0         | 1                 | 0                     | 0                     | 5     |
|                     | 11 | Boîte d'instruments accouchement                              | 1                 | 0          | 0                     | 2                    | 1               | 1                 | 0                   | 0                  | 1         | 1                 | 0                     | 1                     | 8     |
|                     | 12 | Boîte d'instruments petite chirurgie                          | 2                 | 2          | 14                    | 0                    | 2               | 2                 | 16                  | 0                  | 2         | 2                 | 16                    | 0                     | 58    |
|                     | 13 | Canules de Guedel                                             | 1                 | 1          | 0                     | 1                    | 1               | 1                 | 0                   | 1                  | 1         | 1                 | 0                     | 1                     | 9     |
|                     | 14 | Chronomètre pour fréquence cardiaque                          | 1                 | 1          | 0                     | 1                    | 1               | 1                 | 0                   | 1                  | 1         | 1                 | 0                     | 1                     | 9     |
|                     | 15 | Concentrateur d'oxygène portable (batterie / solaire) pour CS | 1                 | 1          | 0                     | 0                    | 1               | 1                 | 0                   | 0                  | 1         | 1                 | 0                     | 0                     | 6     |
|                     | 16 | Cuvette reinfornie inox                                       | 1                 | 0          | 0                     | 0                    | 0               | 0                 | 0                   | 0                  | 0         | 0                 | 0                     | 0                     | 1     |
|                     | 17 | Détecteur de pouls foetal                                     | 1                 | 2          | 0                     | 1                    | 1               | 2                 | 0                   | 2                  | 1         | 2                 | 0                     | 2                     | 14    |
|                     | 18 | Echelle optométrique adulte murale                            | 0                 | 1          | 0                     | 0                    | 0               | 1                 | 0                   | 0                  | 0         | 1                 | 0                     | 0                     | 3     |
|                     | 19 | Echelle optométrique enfant                                   | 0                 | 1          | 0                     | 0                    | 0               | 1                 | 0                   | 0                  | 0         | 1                 | 0                     | 0                     | 3     |
|                     | 20 | Garrot tourniquet                                             | 0                 | 1          | 0                     | 0                    | 0               | 0                 | 0                   | 0                  | 0         | 1                 | 0                     | 0                     | 2     |
|                     | 21 | Glucomètre avec un lot de 10 boites de bandelettes            | 1                 | 1          | 0                     | 1                    | 1               | 1                 | 0                   | 1                  | 1         | 1                 | 0                     | 1                     | 9     |
|                     | 22 | Insufflateur manuel adulte                                    | 1                 | 0          | 0                     | 1                    | 1               | 0                 | 0                   | 0                  | 0         | 0                 | 0                     | 0                     | 3     |
|                     | 23 | Insufflateur manuel néo-natal                                 | 1                 | 1          | 0                     | 1                    | 2               | 1                 | 0                   | 0                  | 0         | 1                 | 0                     | 1                     | 8     |
|                     | 24 | Jeu de 5 plateaux à instruments inox                          | 2                 | 0          | 0                     | 0                    | 1               | 1                 | 0                   | 0                  | 1         | 2                 | 0                     | 0                     | 7     |
|                     | 25 | Kit à insertion DIU/implant JADELLE                           | 0                 | 1          | 0                     | 1                    | 0               | 1                 | 0                   | 0                  | 0         | 0                 | 0                     | 1                     | 4     |
|                     | 26 | Lancette pour examen glycémie                                 | 5                 | 5          | 0                     | 5                    | 5               | 5                 | 0                   | 5                  | 5         | 5                 | 0                     | 5                     | 45    |
|                     | 27 | Marteau à reflexe de Taylor                                   | 0                 | 1          | 0                     | 0                    | 0               | 1                 | 0                   | 0                  | 0         | 1                 | 0                     | 0                     | 3     |
|                     | 28 | Moniteur de surveillance multiparamétrique                    | 0                 | 0          | 0                     | 1                    | 0               | 0                 | 0                   | 0                  | 0         | 0                 | 0                     | 0                     | 1     |
|                     | 29 | Otoscope+ Ophthalmoscope                                      | 0                 | 1          | 0                     | 0                    | 0               | 1                 | 0                   | 0                  | 0         | 1                 | 0                     | 0                     | 3     |
|                     | 30 | Oxymètre de pouls                                             | 2                 | 2          | 0                     | 1                    | 2               | 2                 | 0                   | 1                  | 2         | 2                 | 0                     | 2                     | 16    |
|                     | 31 | Pèse bébé                                                     | 0                 | 1          | 0                     | 0                    | 1               | 1                 | 0                   | 0                  | 0         | 2                 | 0                     | 0                     | 5     |
|                     | 32 | Pèse personne                                                 | 1                 | 1          | 0                     | 0                    | 1               | 1                 | 0                   | 0                  | 0         | 1                 | 0                     | 1                     | 6     |
|                     | 33 | Plateau d'examen gynécologique                                | 0                 | 0          | 0                     | 0                    | 0               | 0                 | 0                   | 0                  | 0         | 0                 | 0                     | 1                     | 1     |
|                     | 34 | Plateau instruments avec couvercle                            | 1                 | 1          | 0                     | 0                    | 1               | 1                 | 0                   | 0                  | 1         | 1                 | 0                     | 0                     | 6     |
|                     | 35 | Porte cupule simple                                           | 1                 | 0          | 0                     | 0                    | 1               | 0                 | 0                   | 0                  | 0         | 0                 | 0                     | 0                     | 2     |
|                     | 36 | Rampe chauffante                                              | 1                 | 2          | 0                     | 0                    | 2               | 2                 | 0                   | 0                  | 1         | 1                 | 0                     | 0                     | 9     |
|                     | 37 | Spéculum vaginal multiusage, Jeu (petit, moyen et grand)      | 0                 | 0          | 0                     | 0                    | 0               | 0                 | 0                   | 0                  | 0         | 0                 | 0                     | 15                    | 15    |
|                     | 38 | Stethoscope Bi-auriculaire                                    | 2                 | 2          | 0                     | 2                    | 2               | 2                 | 0                   | 2                  | 2         | 2                 | 0                     | 3                     | 19    |
|                     | 39 | Tensionmètre manuel                                           | 1                 | 1          | 0                     | 0                    | 1               | 1                 | 0                   | 0                  | 1         | 1                 | 0                     | 2                     | 8     |
|                     | 40 | Tensionmètre électronique                                     | 2                 | 2          | 0                     | 2                    | 2               | 2                 | 0                   | 2                  | 2         | 2                 | 0                     | 2                     | 18    |
|                     | 41 | Thermoflash                                                   | 1                 | 1          | 0                     | 1                    | 1               | 1                 | 0                   | 1                  | 1         | 1                 | 0                     | 1                     | 9     |
|                     | 42 | Tire-lait manuel                                              | 0                 | 1          | 0                     | 1                    | 0               | 1                 | 0                   | 1                  | 0         | 1                 | 0                     | 1                     | 6     |
|                     | 43 | Toise enfant                                                  | 1                 | 1          | 0                     | 0                    | 1               | 1                 | 0                   | 0                  | 1         | 1                 | 0                     | 0                     | 6     |
|                     | 44 | Toises adulte pour la taille                                  | 1                 | 1          | 0                     | 1                    | 1               | 1                 | 0                   | 1                  | 1         | 1                 | 0                     | 1                     | 9     |
|                     | 45 | Urinoire femme                                                | 2                 | 2          | 0                     | 3                    | 2               | 2                 | 0                   | 2                  | 1         | 3                 | 0                     | 2                     | 19    |
|                     | 46 | Ventilateur d'anesthésie avec concentrateur d'oxygène         | 0                 | 0          | 0                     | 1                    | 0               | 0                 | 0                   | 1                  | 0         | 0                 | 0                     | 1                     | 3     |
|                     | 47 | Ventouse obstétricale                                         | 1                 | 1          | 0                     | 2                    | 1               | 1                 | 0                   | 0                  | 1         | 1                 | 0                     | 2                     | 10    |
|                     | 48 | Appareil radiologique numérique standard complet              | 0                 | 0          | 0                     | 0                    | 0               | 0                 | 0                   | 1                  | 0         | 0                 | 0                     | 0                     | 1     |

Lieu de livraison pour le lot 2

| Lot               | N° | Désignation                             | CSR<br>Temessadou | CSU Madina | Autre CS<br>Gueckedou | Hopital<br>Gueckedou | CSR<br>Kouankan | CSU<br>Hermakonon | autre CS<br>Macenta | Hopital<br>Macenta | CSR Samoé | CSU<br>Commercial | autre CS<br>Nzérékoré | Hopital<br>N'Zérékoré | TOTAL |
|-------------------|----|-----------------------------------------|-------------------|------------|-----------------------|----------------------|-----------------|-------------------|---------------------|--------------------|-----------|-------------------|-----------------------|-----------------------|-------|
| LOT 2 - MOBILIERS |    |                                         |                   |            |                       |                      |                 |                   |                     |                    |           |                   |                       |                       |       |
|                   | 1  | Armoire métallique 2 battant            | 3                 | 3          | 0                     | 1                    | 3               | 5                 | 0                   | 1                  | 3         | 4                 | 0                     | 2                     | 25    |
|                   | 2  | Brancard pliant                         | 0                 | 0          | 0                     | 1                    | 0               | 0                 | 0                   | 1                  | 0         | 0                 | 0                     | 0                     | 2     |
|                   | 3  | Chariot de soins                        | 1                 | 1          | 0                     | 0                    | 1               | 1                 | 0                   | 0                  | 1         | 1                 | 0                     | 2                     | 8     |
|                   | 4  | Escabeau 2 marches                      | 0                 | 1          | 0                     | 0                    | 0               | 1                 | 0                   | 0                  | 0         | 1                 | 0                     | 0                     | 3     |
|                   | 5  | Fauteuil de bureau                      | 1                 | 1          | 0                     | 0                    | 1               | 2                 | 0                   | 0                  | 2         | 1                 | 0                     | 0                     | 8     |
|                   | 6  | Lampe d'examen                          | 3                 | 4          | 0                     | 1                    | 3               | 4                 | 0                   | 1                  | 3         | 4                 | 0                     | 1                     | 24    |
|                   | 7  | Lampe frontale médicale à éclairage LED | 0                 | 0          | 0                     | 0                    | 0               | 0                 | 0                   | 0                  | 0         | 0                 | 0                     | 3                     | 3     |
|                   | 8  | Loupe                                   | 0                 | 0          | 0                     | 0                    | 0               | 0                 | 0                   | 0                  | 0         | 0                 | 0                     | 2                     | 2     |
|                   | 9  | Paravent                                | 1                 | 1          | 0                     | 1                    | 2               | 1                 | 0                   | 1                  | 2         | 1                 | 0                     | 1                     | 11    |
|                   | 10 | Table à instruments                     | 0                 | 1          | 0                     | 0                    | 0               | 1                 | 0                   | 0                  | 0         | 1                 | 0                     | 0                     | 3     |
|                   | 11 | Table d'accouchement                    | 1                 | 1          | 0                     | 1                    | 2               | 1                 | 0                   | 0                  | 1         | 0                 | 0                     | 1                     | 8     |
|                   | 12 | Table de soins                          | 1                 | 1          | 14                    | 0                    | 1               | 1                 | 16                  | 0                  | 1         | 1                 | 16                    | 0                     | 52    |
|                   | 13 | Table d'examen médical                  | 2                 | 1          | 0                     | 0                    | 2               | 1                 | 0                   | 0                  | 2         | 1                 | 0                     | 0                     | 9     |
|                   | 14 | Table d'examen gynécologique            | 1                 | 1          | 14                    | 0                    | 1               | 1                 | 16                  | 0                  | 1         | 1                 | 16                    | 0                     | 52    |
|                   | 15 | Tabouret mobile                         | 1                 | 4          | 0                     | 0                    | 1               | 4                 | 0                   | 0                  | 1         | 4                 | 0                     | 0                     | 15    |

Distance entre le chef-lieu de Préfecture et les formations sanitaires

Pour Guéckédou

|                |                |                         |
|----------------|----------------|-------------------------|
|                | Distance Aller | Distance aller - retour |
| DPS Gueckédou  | Chef-lieu      | Chef- lieu              |
| HP             | 0 KM           | 0 Km                    |
| CSU Madina     | 0 km           | 0 Km                    |
| CSR Temessadou | 24 Km          | 48 Km                   |

Pour Macenta

|         |                |                       |
|---------|----------------|-----------------------|
|         | Distance aller | Distance aller-retour |
| Macenta | Chef-lieu      | Chef- lieu            |

|                       |              |               |
|-----------------------|--------------|---------------|
| <b>HP</b>             | <b>0 KM</b>  | <b>0 Km</b>   |
| <b>CSU Hermakonon</b> | <b>0 Km</b>  | <b>0 Km</b>   |
| <b>CSR Kouankan</b>   | <b>62 Km</b> | <b>124 Km</b> |

#### **Pour Nzérékoré**

|                       |                       |                              |
|-----------------------|-----------------------|------------------------------|
|                       | <b>Distance aller</b> | <b>Distance aller-retour</b> |
| <b>DPS Nzérékoré</b>  | <b>Chef-lieu</b>      | <b>Chef- lieu</b>            |
| <b>HP</b>             | <b>0 KM</b>           | <b>0 Km</b>                  |
| <b>CSU Commercial</b> | <b>0 Km</b>           | <b>0 Km</b>                  |
| <b>CSR Samoé</b>      | <b>24 Km</b>          | <b>48 Km</b>                 |

#### **Conditions de livraison et installation**

Le fournisseur devra :

- Prendre en charge le transport, la manutention ;
- Installer et effectuer les tests de fonctionnement à la livraison ;
- Former le personnel à l'utilisation des équipements lorsque cela est nécessaire
- Fournir un rapport contresigné par le bénéficiaire sur la fourniture, l'installation et éventuellement la formation pour chaque site.

## Lot 3 : Fourniture de médicaments et consommables médicaux

**Médicaments et consommables médicaux à livrer à N'Zérékoré.**

| Désignation                                    | Forme              | Dosage/Capacité                              | Présentation    | Quantités minimales |
|------------------------------------------------|--------------------|----------------------------------------------|-----------------|---------------------|
| Amoxicilline                                   | Gélule             | 500 mg                                       | Boite/10×50     | 8                   |
| Amoxicilline                                   | Poudre orale/Sirop | 125 mg/5 ml                                  | Flacon          | 60                  |
| Ciprofloxacine                                 | Comprimé           | 500 mg                                       | Boite/10×100    | 6                   |
| Doxycycline                                    | Comprimé           | 100 mg                                       | Boite/10×100    | 15                  |
| Doxycycline                                    | Comprimé           | 200 mg                                       | Boite de 100    | 5                   |
| Ibuprofène                                     | Comprimé           | 400/325 mg ou 400/500 mg                     | Boite/10×50     | 20                  |
| Lévonorgestrel (Norlevo) : pilule du lendemain | Comprimé           | 0,75 mg                                      | Boite de 1      | 55                  |
| Paracétamol adulte                             | Comprimé           | 500 mg                                       | Boite/10×100    | 8                   |
| Paracétamol enfant                             | Sirop              | 125 mg/5 ml                                  | Flacon          | 20                  |
| Oméprazole                                     | Comprimé/Sachet    | 10 mg / 500 mg                               | Boite de 30     | 10                  |
| Nystatine + Métronidazole                      | Ovule              | 100000UI /500 mg                             | Boite de 10     | 30                  |
| Métronidazole                                  | Comprimé           | 500 mg                                       | Boite de 10x100 | 5                   |
| Azithromycine                                  | Comprimé           | 500 mg                                       | Boite de 6      | 10                  |
| Tramadol                                       | Comprimé           | 50 mg                                        | Boite de 20     | 10                  |
| Ceftriaxone injectable + solvant               | Flacon             | 1 g                                          | Boite de 50     | 10                  |
| Diazépam injectable                            | Ampoule            | 10 mg/2 ml                                   | Boite de 6      | 2                   |
| Diclofénac injectable                          | Ampoule            | 75 mg                                        | Boite de 100    | 2                   |
| Gentamycine injectable                         | Flacon             | 0,3% 5 ml                                    | Boite de 10     | 2                   |
| Métamizole (Novalgin)                          | Ampoule            | 500 mg/2 ml                                  | Boite de 5      | 4                   |
| Dexaméthasone                                  | Ampoule            | 4 mg/1 ml                                    | Boite de 100    | 1                   |
| Sérum glucosé 5% + perfuseur                   | Flacon             | 500 ml                                       | Carton (24 fl.) | 4                   |
| Sérum salé 9% + perfuseur                      | Flacon             | 500 ml                                       | Carton (24 fl.) | 4                   |
| Lactate Ringer + perfuseur                     | Flacon             | 500 ml                                       | Carton (24 fl.) | 3                   |
| Sérum antitétanique (SAT)                      | Flacon             | Immunoglobulines antitétaniques humaines (Ig | Flacon          | 80                  |

|                                 |                |                                                                                                                                                                                                                              |                 |    |
|---------------------------------|----------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------|----|
|                                 |                | humaine) : ampoules de 500 UI                                                                                                                                                                                                |                 |    |
| Spasfon injectable              | Ampoule        | 40 mg/5 ml                                                                                                                                                                                                                   | Boite de 10     | 8  |
| Lidocaïne (anesthésie locale)   | Ampoule/Flacon | 1–2%                                                                                                                                                                                                                         | Boite de 25     | 15 |
| Seringue 5 cc                   | Boite          | 5 ml                                                                                                                                                                                                                         | Boite de 100    | 30 |
| Seringue 10 cc                  | Boite          | 10 ml                                                                                                                                                                                                                        | Boite de 100    | 30 |
| Épicrânien                      | Boite          | Tubulure souple, longueur : 300 mm au moins<br><br>Aiguilles en acier inoxydable de 20mm à 30mm de longueur                                                                                                                  | Boite de 100    | 30 |
| Paracétamol injectable          | Flacon/Poche   | 1g/100 ml                                                                                                                                                                                                                    | Boite de 10     | 30 |
| Bétadine gynécologique          | Flacon         | 125 ml                                                                                                                                                                                                                       | Flacon          | 60 |
| Dakin Cooper stabilisé          | Flacon         | 250 ml                                                                                                                                                                                                                       | Flacon          | 60 |
| Banéocin pommade                | Tube           | 20 g                                                                                                                                                                                                                         | Tube            | 80 |
| Diclofénac gel 1%               | Tube/ Gel      | 1%                                                                                                                                                                                                                           | Tube            | 80 |
| Coton hydrophile                | Paquet/rouleau |                                                                                                                                                                                                                              | Paquet de 500 g | 8  |
| Violet de gentiane 0,01%        | Flacon         | 0,01%                                                                                                                                                                                                                        | Flacon          | 8  |
| Produit toilette vulvo-vaginale | Solution       | 125–250 ml                                                                                                                                                                                                                   | Flacon          | 60 |
| Bande Velpeau 5 cm              | Rouleau        | 5 cm                                                                                                                                                                                                                         | Rouleau         | 25 |
| Bande Velpeau 10 cm             | Rouleau        | 10 cm                                                                                                                                                                                                                        | Rouleau         | 25 |
| Gel hydroalcoolique             | Flacon         | 100 ml                                                                                                                                                                                                                       | Flacon          | 24 |
| Boîte de pansements adhésifs    | Boite          | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Pansements prédécoupés adhésifs avec les supports tissés élastiques.</li> <li>• Compresse centrale absorbante et non-adhérente.</li> <li>• Pansements hypoallergéniques,</li> </ul> | Boite de 200    | 6  |
| Test de grossesse.              | Test           | Directive 98/79/CE ; sensibilité : 99,9% ; spécificité : 99,9%                                                                                                                                                               | Boite de 50     | 6  |
| Compresse stériles              |                | 40×40 cm                                                                                                                                                                                                                     | Boite de 100    | 20 |
| Compresse non stériles          |                | 40×40 cm                                                                                                                                                                                                                     | Boite de 100    | 15 |
| Gants non stériles n°7,5        | Paquet         |                                                                                                                                                                                                                              | Boite de 100    | 10 |

|                                   |         |             |                    |    |
|-----------------------------------|---------|-------------|--------------------|----|
| Gants non stériles n°8            | Paquet  |             | Boite de 100       | 10 |
| Gants chirurgicaux stériles n°7,5 | Paquet  |             | Boite de 50 Paires | 60 |
| Gants chirurgicaux stériles n°8   | Paquet  |             | Boite de 50 Paires | 60 |
| Sparadrap                         | Rouleau | 2.5 cm x 5m | Rouleau            | 20 |
| Fils de suture 2/0                | Unité   | 2/0         | Unité              | 35 |
| Fils de suture 3/0                | Unité   | 3/0         | Unité              | 35 |
| Fils de suture 4/0                | Unité   | 4/0         | Unité              | 25 |

**NB :** La date de péremption pour les médicaments sujet à une péremption doit être de 2 ans au minimum à compter de la date de livraison.

**Médicaments et consommables médicaux à livrer à Mamou et Dubréka**

| Nom                              | Forme    | Dosage                 | Présentation  | Quantités minimales |
|----------------------------------|----------|------------------------|---------------|---------------------|
| Amoxicilline                     | Gélule   | 500 mg                 | Boite/10x50   | 340                 |
| Ciprofloxacine                   |          | 500mg                  | Boite/10x100  | 68                  |
| Doxycycline                      | Comprimé | 100mg                  | Boite/ 10x100 | 102                 |
| Ibumol                           | Comprimé | 400/325mg ou 400/500mg | Boite/10x50   | 102                 |
| Lévonorgestrel                   | Comprimé | 0,75 mg                | Boite de 1    | 150                 |
| Mebendazole                      | Comprimé | 100 mg                 | Boite/ 10x100 | 102                 |
| Métronidazole                    | Comprimé | 250mg                  | Boite/10x 100 | 102                 |
| Fer acide folique (FAF)          | Comprimé | 200/0,25mg             | Boite/10x 100 | 204                 |
| Paracétamol                      | Comprimé | 500mg                  | Boite/10x 100 | 204                 |
| Ampicilline injectable           | Flacon   | 1g                     | Boite de 10   | 2040                |
| Ceftriaxone injectable + solvant | Flacon   | 1g                     | Boite de 50   | 204                 |
| Diazépam injectable              | Ampoule  | 10 mg/2ml              | Boite de 6    | 150                 |
| Diclofénac injectable            | Ampoule  | 75mg                   | Boite de 100  | 102                 |
| Gentamycine injectable           | Flacon   | 0,3% 5 ml              | Boite de 10   | 680                 |
| Metamizole                       | Ampoule  | 500mg/2ml              | Boite de 5    | 680                 |
| Vogalène                         | Ampoule  | 10mg/1ml               | Boite de 6    | 680                 |
| Dexaméthasone                    | Ampoule  | 4mg/1ml                | Boite de 100  | 102                 |
| Vitamine K1 injectable           | Ampoule  | 10mg/1ml               | Boite de 10   | 340                 |
| Oxytocin (Dalaba)                | Ampoule  | 10UI                   | Boite de 100  | 24                  |
| Sérum glucosé (+ perfuseur)      | Flacon   | 500ml                  | Flacon        | 1700                |
| Sérum salé 9‰ (+ perfuseur)      | Flacon   | 500ml                  | Flacon        | 1700                |
| Lactate ringer (+ perfuseur)     | Flacon   | 500ml                  | Flacon        | 1700                |
| Serum antitétanique              | Flacon   |                        | Flacon        | 60                  |
| Bétadine Gynécologique           | Flacon   | 125ml                  | Flacon        | 680                 |
| Dakin Cooper stabilisé           | Flacon   | 250ml                  | Flacon        | 680                 |
| Banéocin pommade                 | Tube     | 20 g                   | Tube          | 100                 |
| Diclofénac gel                   | Flacon   |                        | Tube          | 680                 |
| Gentamycine collyre              | Flacon   | 5 ml                   | Flacon        | 50                  |

|                                                                                   |              |       |              |      |
|-----------------------------------------------------------------------------------|--------------|-------|--------------|------|
| Test de grossesse. Directive 98/79/CE ; sensibilité :99,9% ; spécificité : 99,9%) | Test         | Unité | Boite de 50  | 1    |
| Compressees stériles                                                              | Boite de 100 | 40x40 | Boite de 100 | 204  |
| Gants non stériles n° 7,5                                                         | Boite de 100 |       |              | 204  |
| Gants non stériles n° 8                                                           | Boite de 100 |       |              | 204  |
| Gants Chirurgicaux n° 7,5                                                         | Paire        |       |              | 2040 |
| Gants Chirurgicaux n° 8                                                           | Paire        |       |              | 2040 |

#### 4. Modalités et délai de livraison

Pour N’Nzérékoré, le lieu de livraison des fournitures est l’hôpital régional de N’Zérékoré

Pour Mamou et Dubreka, Les lieux de livraison des fournitures sont :

- Mamou (incluant Dalaba) et Dubreka selon le tableau ci-dessous :

| Nom                                | Présentation | Constitution des colis et des quantités |            |          |            |                 |               |
|------------------------------------|--------------|-----------------------------------------|------------|----------|------------|-----------------|---------------|
|                                    |              | DPS Mamou                               | DPS Dalaba | GU Mamou | GU Dubreka | PS (GU) Dubreka | HP/CS Dubreka |
| Amoxicilline 500 mg                | B/10x50      | 190                                     | 110        | 10       | 10         | 10              | 10            |
| Ciprofloxacine 500mg               | B/10x100     | 38                                      | 22         | 2        | 2          | 2               | 2             |
| Doxycycline 100mg                  | B/10x100     | 57                                      | 33         | 3        | 3          | 3               | 3             |
| Ibumol 400/325mg ou 400/500mg      | Boite/10x50  | 57                                      | 33         | 3        | 3          | 3               | 3             |
| Lévonorgestrel 0,75 mg             | Boite de 1   | 0                                       | 0          | 50       | 50         | 50              | 0             |
| Mebendazole 100 mg                 | B/ 10x100    | 57                                      | 33         | 3        | 3          | 3               | 3             |
| Métronidazole 250mg                | B/10x 100    | 57                                      | 33         | 3        | 3          | 3               | 3             |
| Fer acide folique (FAF) 200/0,25mg | B/10x 100    | 114                                     | 66         | 6        | 6          | 6               | 6             |
| Paracétamol 500mg                  | B/10x 100    | 114                                     | 66         | 6        | 6          | 6               | 6             |
| Ampicilline injectable 1g          | Boite de 10  | 1140                                    | 660        | 60       | 60         | 60              | 60            |
| Ceftriaxone inj + solvant 1g       | Boite de 50  | 114                                     | 66         | 6        | 6          | 6               | 6             |
| Diazepam injectable 10 mg/2ml      | Boite de 6   | 0                                       | 0          | 50       | 50         | 50              | 0             |
| Diclofénac injectable 75mg         | Boite de 100 | 57                                      | 33         | 3        | 3          | 3               | 3             |
| Gentamycine injectable 0,3% 5 ml   | Boite de 10  | 380                                     | 220        | 20       | 20         | 20              | 20            |
| Metamizole 500mg/2ml               | Boite de 5   | 380                                     | 220        | 20       | 20         | 20              | 20            |
| Vogalène 10mg/1ml                  | Boite de 6   | 380                                     | 220        | 20       | 20         | 20              | 20            |
| Dexametazone 4mg/1ml               | Boite de 100 | 57                                      | 33         | 3        | 3          | 3               | 3             |
| Vitamine K1 injectable 10mg/1ml    | Boite de 10  | 190                                     | 110        | 10       | 10         | 10              | 10            |
| Oxytocin (Dalaba) 10mg/1ml         | Boite de 100 | 0                                       | 22         | 0        | 0          | 2               | 0             |
| Sérum glucosé (+ perfuseur) 500ml  | Flacon       | 950                                     | 550        | 50       | 50         | 50              | 50            |
| Sérum salé 9‰ (+ perfuseur) 500ml  | Flacon       | 950                                     | 550        | 50       | 50         | 50              | 50            |
| Lactate ringer (+ perfuseur) 500ml | Flacon       | 950                                     | 550        | 50       | 50         | 50              | 50            |

|                                     |              |      |     |    |    |    |    |
|-------------------------------------|--------------|------|-----|----|----|----|----|
| <b>Serum antitétanique</b>          | Flacon       | 0    | 0   | 20 | 20 | 20 | 0  |
| <b>Bétadine Gynécologique 125ml</b> | Flacon       | 380  | 220 | 20 | 20 | 20 | 20 |
| <b>Dakin Cooper stabilisé 250ml</b> | Flacon       | 380  | 220 | 20 | 20 | 20 | 20 |
| <b>Banéocin pommade 20 g</b>        | Tube         | 0    | 0   | 50 | 50 | 0  | 0  |
| <b>Diclofénac gel</b>               | Tube         | 380  | 220 | 20 | 20 | 20 | 20 |
| <b>Gentamycine collyre 5 ml</b>     | Flacon       | 0    | 0   | 0  | 0  | 50 | 0  |
| <b>Test de grossesse</b>            | Boite de 50  | 0    | 0   | 0  | 1  | 0  | 0  |
| <b>Compressees stériles</b>         | Boite de 100 | 114  | 66  | 6  | 6  | 6  | 6  |
| <b>Gants non stériles n° 7,5</b>    | Boite de 100 | 114  | 66  | 6  | 6  | 6  | 6  |
| <b>Gants non stériles n° 8</b>      | Boite de 100 | 114  | 66  | 6  | 6  | 6  | 6  |
| <b>Gants Chirurgicaux n° 7,5</b>    | Paire        | 1140 | 660 | 60 | 60 | 60 | 60 |
| <b>Gants Chirurgicaux n° 8</b>      | Paire        | 1140 | 660 | 60 | 60 | 60 | 60 |

# 6 DOSSIER DE SELECTION

## APTITUDE A EXERCER L'ACTIVITE PROFESSIONNELLE

### 1. INSCRIPTION OFFICIELLE

Le soumissionnaire doit prouver qu'il est autorisé à fournir des médicaments et ou équipements et ou consommables médicaux. **(Joindre agrément, autorisation ou registre de commerce le cas échéant).**

## CAPACITE ECONOMIQUE ET FINANCIERE

### 2. CHIFFRE D'AFFAIRES MINIMAL

**2.1.** Tout soumissionnaire qui postule pour le marché doit avoir réalisé au cours des trois (03) derniers exercices clos (**2025, 2024 et 2023**) un chiffre d'affaires moyen annuel minimale

- **1 500 000 Euros s'il postule pour deux (2) ou trois (3) lots du marché**
- **750 000 Euros s'il postule uniquement pour un (01) lot parmi les lots 1 et 2 ;**
- **200 000 Euros s'il postule uniquement pour le lot 3.**

**2.2. *Joindre : attestation de chiffres d'affaires certifié par les services des impôts ou les services habilités selon la législation du pays d'origine du soumissionnaire.***

Un soumissionnaire peut, le cas échéant et pour un marché déterminé, faire valoir les capacités d'autres entités, quelle que soit la nature juridique des liens existant entre lui-même et ces entités. Les règles suivantes sont alors d'application :

- Si un opérateur économique souhaite recourir aux capacités d'autres entités, il apporte au pouvoir adjudicateur la preuve qu'il disposera des moyens nécessaires, notamment en produisant l'engagement de ces entités à cet effet.
- Le pouvoir adjudicateur vérifiera, pour les entités à la capacité desquelles l'opérateur économique entend avoir recours s'il existe des motifs d'exclusion dans leur chef.
- Lorsqu'un opérateur économique a recours aux capacités d'autres entités en ce qui concerne des critères ayant trait à la capacité économique et financière, l'opérateur économique et ces entités sont solidairement responsables de l'exécution du marché.
- le pouvoir adjudicateur peut exiger que certaines tâches essentielles telles que les gros œuvres et celles exigeant une technicité particulière soient effectuées directement par le soumissionnaire lui-même ou, si la demande de participation est soumise par un groupement d'opérateurs économiques par un participant dudit groupement.

Dans les mêmes conditions, un groupement de candidats ou de soumissionnaires peut faire valoir les capacités des participants au groupement ou celles d'autres entités. **Dans le cas d'un groupement, les chiffres d'affaires des participants au groupement ne sont pas cumulatifs. Au moins un des membres du groupement doit satisfaire l'exigence demandée en matière de capacité économique et financière.**

### 1. REFERENCES DE MARCHES SIMILAIRES EXECUTES

- 1.1. Le soumissionnaire doit disposer des références de fournitures similaires, qui ont été effectuées au cours des trois dernières années à compter de la date limite de dépôt des offres. On entend par fourniture similaires la livraison de médicaments, équipements médicaux ou consommables médicaux.
- 1.2. Le soumissionnaire doit fournir au moins **deux (02) références** une valeur minimale de :
  - **150 000 Euros s'il postule pour deux (2) ou trois (3) lots du marché**
  - **100 000 Euros s'il postule uniquement pour un (01) lot parmi les lots 1 et 2 ;**
  - **30 000 Euros s'il postule uniquement pour le lot 3 ;**

### 1. SOUS-TRAITANCE

Le soumissionnaire doit fournir une indication de la part du marché que l'opérateur économique a éventuellement l'intention de sous-traiter.

## 6 RECAPITULATIF DES DOCUMENTS A REMETTRE

- (a) Identification du soumissionnaire (pour chaque participant lorsque l'offre est déposée par un groupement) (voir la clause 3 du chapitre 7 Formulaires) ; (en cas de groupement, fournir pour chaque membre) ;
- (b) Le document unique de marché européen dument complété et signé (en cas de groupement, fournir pour chaque membre) ;
- (c) La liste des sous-traitants (voir la clause 4 du chapitre 7 Formulaires) ;
- (d) La déclaration sur l'honneur – motifs d'exclusion (pour chaque participant lorsque l'offre est déposée par un groupement) (voir la clause 5 du chapitre 7 Formulaires) ; (en cas de groupement, fournir pour chaque membre) ; avec en annexe les documents suivants :
  - a) un extrait du casier judiciaire au nom du soumissionnaire (personne morale) ou de son représentant légal (personne physique) dans le cas où il n'existe pas de casier judiciaire pour les personnes morales ;
  - b) le document justifiant que le soumissionnaire est en règle en matière de paiement des cotisations sociales ;
  - c) le document justifiant que le soumissionnaire est en règle en matière de paiement des impôts et taxes
  - d) le document attestant que le soumissionnaire n'est pas en situation de faillite,
- (e) Les statuts ainsi que tout autre document utile prouvant le mandat du (des) signataire(s) (pour chaque participant lorsque l'offre est déposée par un groupement) ;
- (f) Le document relatif à la sélection
- (g) Lorsque l'offre est déposée par un groupement d'opérateurs économiques, la convention d'association signée par chaque participant, indiquant clairement le ou la représentant-e de l'association.

- **Une lecture exhaustive du Cahier Spécial des Charges permettra d'identifier tous les documents à joindre.**
- **Les documents doivent être présenté dans l'ordre ci-dessus**

## 7 FORMULAIRES

### 3. FICHE D'IDENTIFICATION

**Enabel**  **Fiche d'identification personne physique**

Cette fiche doit être complétée, signée et être accompagnée d'une photocopie lisible du document d'identité

Veuillez remplir le formulaire en LETTRES CAPITALES et en CARACTÈRES LATINS.

| I. DONNEES PERSONNELLES                                                                               |                                                                                                                                                                                                      |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| NOM(S) DE FAMILLE<br><i>comme indiqué sur le document officiel</i>                                    |                                                                                                                                                                                                      |
| PRENOM(S)<br><i>comme indiqué sur le document officiel</i>                                            |                                                                                                                                                                                                      |
| DATE DE NAISSANCE<br><i>(JJ/MM/AAAA)</i>                                                              |                                                                                                                                                                                                      |
| LIEU DE NAISSANCE<br><i>(ville, village)</i>                                                          |                                                                                                                                                                                                      |
| TYPE DE DOCUMENT D'IDENTITE<br><i>(carte d'identité, passeport, permis de conduire, autre)</i>        |                                                                                                                                                                                                      |
| PAYS EMETTEUR                                                                                         |                                                                                                                                                                                                      |
| NUMERO DU DOCUMENT D'IDENTITE                                                                         |                                                                                                                                                                                                      |
| ADRESSE (permanente)<br><i>Rue+ boîte postale<br/>Code postal<br/>Ville, Région/Province<br/>Pays</i> |                                                                                                                                                                                                      |
| NUMERO DE TELEPHONE                                                                                   |                                                                                                                                                                                                      |
| E-MAIL                                                                                                |                                                                                                                                                                                                      |
| II. DONNEES COMMERCIALES                                                                              |                                                                                                                                                                                                      |
| VEUILLEZ PRECISER VOTRE STATUT :                                                                      | <input type="checkbox"/> Indépendant dûment enregistré<br><br><input type="checkbox"/> Indépendant non enregistré (sans formalisation officielle)<br><br><input type="checkbox"/> Autre (préciser) : |
| NUMERO D'ENREGISTREMENT (si applicable)                                                               |                                                                                                                                                                                                      |
| NUMERO DE TVA (si applicable)                                                                         |                                                                                                                                                                                                      |
| LIEU D'ENREGISTREMENT (si applicable)                                                                 |                                                                                                                                                                                                      |
| PAYS                                                                                                  |                                                                                                                                                                                                      |
| DATE<br><i>(JJ/MM/AAAA)</i>                                                                           | SIGNATURE                                                                                                                                                                                            |

## Fiche d'identification personne morale



Il est obligatoire de fournir cette fiche complétée, signée et accompagnée d'une copie des documents officiels (Statuts, registre(s) de commerce, extrait de la publication au journal officiel ou encore immatriculation à la TVA justifiant les données indiquées)

Veuillez remplir le formulaire en LETTRES CAPITALES et en CARACTÈRES LATINS.

### ENTITÉ DE DROIT PRIVÉ/PUBLIC AYANT UNE FORME JURIDIQUE

|                                                                                                                            |                                                                                                                |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| NOM OFFICIEL<br><i>comme indiqué sur le document officiel</i>                                                              |                                                                                                                |
| NOM COMMERCIAL<br><i>(si différent du nom officiel)</i>                                                                    |                                                                                                                |
| ABREVIATION<br><i>(si applicable)</i>                                                                                      |                                                                                                                |
| FORME JURIDIQUE                                                                                                            |                                                                                                                |
| TYPE D'ORGANISATION<br><i>(biffer la mention inutile)</i>                                                                  | <ul style="list-style-type: none"> <li>- A BUT DE LUCRE</li> <li>- SANS BUT DE LUCRE</li> <li>- ONG</li> </ul> |
| NUMERO DE REGISTRE PRINCIPAL                                                                                               |                                                                                                                |
| NUMERO DE REGISTRE SECONDAIRE<br><i>(si applicable)</i>                                                                    |                                                                                                                |
| LIEU DE L'ENREGISTREMENT<br><i>Ville</i><br><i>Pays</i>                                                                    |                                                                                                                |
| DATE DE L'ENREGISTREMENT<br><i>(JJ/MM/AAAA)</i>                                                                            |                                                                                                                |
| NUMERO DE TVA                                                                                                              |                                                                                                                |
| ADRESSE DU SIEGE SOCIAL<br><i>Rue+ boîte postale</i><br><i>Code postal</i><br><i>Ville, Région/Province</i><br><i>Pays</i> |                                                                                                                |
| NUMERO DE TELEPHONE                                                                                                        |                                                                                                                |
| E-MAIL                                                                                                                     |                                                                                                                |
| DATE<br><i>(JJ/MM/AAAA)</i>                                                                                                | SIGNATURE DU REPRESENTANT AUTORISE                                                                             |

## Fiche d'identification acteur public - entité publique



Il convient de fournir cette fiche complétée, signée et accompagnée d'une copie des documents officiels (résolution, loi, registre(s) de commerce, journal officiel, immatriculation à la tva...) justifiant les données indiquées.

Veuillez remplir le formulaire en LETTRES CAPITALES et en CARACTÈRES LATINS

|                                                                                                          |                                    |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------|
| NOM OFFICIEL<br><i>comme indiqué sur le document officiel</i>                                            |                                    |
| ABREVIATION<br><i>(si applicable)</i>                                                                    |                                    |
| FORME JURIDIQUE                                                                                          |                                    |
| NUMERO DE REGISTRE PRINCIPAL                                                                             |                                    |
| NUMERO DE REGISTRE SECONDAIRE<br><i>(si applicable)</i>                                                  |                                    |
| LIEU DE L'ENREGISTREMENT<br><i>Ville<br/>Pays</i>                                                        |                                    |
| DATE DE L'ENREGISTREMENT<br><i>(JJ/MM/AAAA)</i>                                                          |                                    |
| NUMERO DE TVA                                                                                            |                                    |
| ADRESSE DU SIEGE SOCIAL<br><i>Rue+ boîte postale<br/>Code postal<br/>Ville, Région/Province<br/>Pays</i> |                                    |
| NUMERO DE TELEPHONE                                                                                      |                                    |
| E-MAIL                                                                                                   |                                    |
| DATE<br><i>(JJ/MM/AAAA)</i>                                                                              | SIGNATURE DU REPRESENTANT AUTORISE |

## 4. LISTE DES SOUS-TRAITANTS

Je (nous) déclare (déclarons) que la part du marché public devant faire l'objet d'une sous-traitance est celle indiquée ci-dessous.

| Liste des sous-traitants dont il est prévu de faire appel pour l'exécution du marché |                        |                     |                                  |
|--------------------------------------------------------------------------------------|------------------------|---------------------|----------------------------------|
| Nom et forme juridique                                                               | Adresse / Siège social | Objet de la mission | LOT concerné<br>(le cas échéant) |
|                                                                                      |                        |                     |                                  |
|                                                                                      |                        |                     |                                  |
|                                                                                      |                        |                     |                                  |
|                                                                                      |                        |                     |                                  |

- 4.1. Tout changement de sous-traitant par rapport à ceux indiqués dans l'offre soumise devra être soumis à l'approbation du pouvoir adjudicateur avant toute intervention dans l'exécution du marché, notamment afin de vérifier que ce dernier dispose des capacités requises et ne fait l'objet d'aucun motif d'exclusion (art. 73 – l'arrêté royal du 18 avril 2017 relatif à la passation des marchés publics dans les secteurs classiques ; art. 12-13 – arrêté royal du 14 janvier 2013 établissant les règles générales d'exécution des marchés publics).

## 5. DECLARATION SUR L'HONNEUR – MOTIFS D'EXCLUSION

Par la présente, je/nous, agissant en ma/notre qualité de représentant(s) légal(e)/légaux du soumissionnaire /bénéficiaire/partenaire/cocontractant cité ci-dessous, ci-après dénommé la “contrepartie”, déclare que/ déclarons que \*:

*\*Veuillez cocher les cases correspondantes pour confirmer chaque situation*

- ☐ **la contrepartie ou l'un de ses dirigeants n'a fait l'objet d'aucune condamnation prononcée par une décision judiciaire ayant force de chose jugée pour l'une des infractions suivantes :**
  - a. participation à une organisation criminelle ;
  - b. corruption;
  - c. fraude;
  - d. infractions terroristes, infractions liées aux activités terroristes ou incitation à commettre une telle infraction, complicité ou tentative d'une telle infraction ;
  - e. blanchiment de capitaux ou financement du terrorisme ;
  - f. travail des enfants et autres formes de traite des êtres humains ;
  - g. occupation de ressortissants de pays tiers en séjour illégal ;
  - h. la création de sociétés offshore.
- ☐ **la contrepartie satisfait à ses obligations relatives au paiement d'impôts, de taxes et de cotisations de sécurité sociale pour un montant de plus de 3.000 €, sauf si elle peut démontrer qu'elle détient à l'égard d'un pouvoir adjudicateur une ou plusieurs créances certaines, exigibles et libres de tout engagement envers des tiers, pour un montant au moins égal à celui pour lequel elle est en retard de paiement de dettes fiscales ou sociales.**
- ☐ **la contrepartie n'est pas en état de faillite, de liquidation, de cessation d'activités, de réorganisation judiciaire, ou a fait l'aveu de sa faillite, ou fait l'objet d'une procédure de liquidation ou de réorganisation judiciaire, ou est dans toute situation analogue résultant d'une procédure de même nature existant dans d'autres réglementations nationales ;**

**la contrepartie n'a commis aucune faute professionnelle grave qui remet en cause son intégrité.** Sont notamment considérées comme une faute professionnelle grave :

- a. une infraction à la Politique de Enabel concernant l'exploitation et les abus sexuels ;
- b. une infraction à la Politique de Enabel concernant la maîtrise des risques de fraude et de corruption ;
- c. une infraction relative à une disposition d'ordre réglementaire de la législation locale applicable relative au harcèlement sexuel au travail ;
- d. le soumissionnaire s'est rendu gravement coupable de fausse déclaration ou faux documents en fournissant les renseignements exigés pour la vérification de l'absence de motifs d'exclusion ou la satisfaction des critères de sélection, ou a caché des informations ;
- e. Enabel dispose d'éléments suffisamment plausibles pour conclure que le soumissionnaire a commis des actes, conclu des conventions ou procédé à des ententes en vue de fausser la concurrence ;
- f. La présence du soumissionnaire sur une des listes d'exclusion Enabel en raison d'un tel acte/convention/entente est considérée comme élément suffisamment plausible.

**En matière de conflit d'intérêts :**

*Veillez cocher la situation applicable*

- ☐ la contrepartie ou un de ses dirigeants ne se trouve dans aucune situation actuelle ou potentielle de conflit d'intérêts et n'entretient de relation d'affaires ou familiale, réelle ou potentielle, et ne paraît pas raisonnablement comme telle, avec un membre du conseil d'administration d'Enabel ou d'un membre de son personnel, ou toute autre personne qui a été ou pourrait raisonnablement être directement ou indirectement impliquée dans (i) la préparation du dossier d'appel d'offres, d'appel à proposition ou de tout autre contrat, (ii) la procédure de sélection, ou (iii) l'exécution du marché, du subside ou du contrat.

**ou**

- ☐ la contrepartie informe Enabel de tout conflit d'intérêts réels, potentiels ou raisonnablement perçus, susceptible d'affecter, ou pouvant raisonnablement être perçu comme susceptible d'affecter, l'impartialité dans le cadre de la procédure de passation de marché, d'octroi d'un subside ou de tout autre contrat, y compris la procédure de sélection et l'exécution de ceux-ci..

→ Une description détaillée de tout conflit d'intérêts réel, potentiel ou raisonnablement perçu, incluant leur nature et les personnes impliquées, sera annexée à la présente déclaration.

- ☐ la contrepartie ne s'est rendue coupable d'aucune défaillance importante ou persistante constatée lors de l'exécution d'une obligation essentielle qui lui incombait dans le cadre d'un contrat antérieur passé avec un autre pouvoir public, lorsque ces défaillances ont donné lieu à des mesures d'office, des dommages et intérêts ou à une autre sanction comparable.
- ☐ la contrepartie atteste qu'aucune mesure restrictive n'a été prise à l'encontre de la contrepartie dans l'objectif de mettre fin aux violations de la paix et sécurité internationales comme le terrorisme, les violations des droits de l'homme, la déstabilisation des États souverains et la prolifération d'armes de destruction massive.
- ☐ la contrepartie ne figure pas sur une liste des sanctions financières de personnes, de groupes ou d'entités soumises par les Nations-Unies, l'Union européenne ou la Belgique .

**Je m'engage/ Nous nous engageons à communiquer sans délai à Enabel tout changement de situation au regard des points qui précèdent, y compris en cas de toute mesure de sanction ou d'embargo adoptée par les Nations Unies, l'Union européenne et/ou la Belgique intervenu suite à notre signature de la présente Déclaration.**

|                                           |  |                          |  |
|-------------------------------------------|--|--------------------------|--|
| <b>Fais-le :</b>                          |  | <b>Date :</b>            |  |
| <b>Nom de l'entité</b>                    |  | Représenté (nom complet) |  |
| <b>Signature du représentant autorisé</b> |  |                          |  |